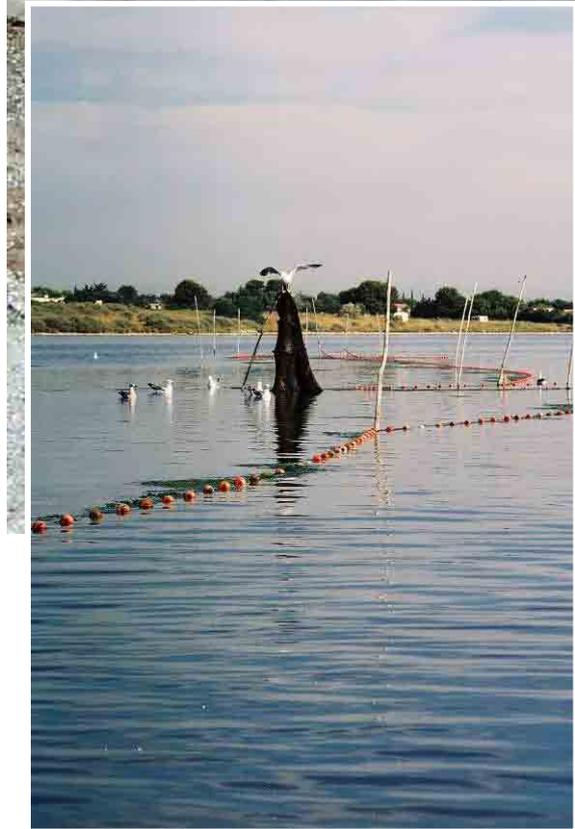


DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 DES SITES « ETANGS PALAVASIENS ET ETANG DE L'ESTAGNOL »

DOCUMENT DE SYNTHESE DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES *(inventaire et cartographie)* OCTOBRE 2007



**SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE FR 9101410
ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR 91110042**

**Opérateur :
SYNDICAT MIXTE DES ETANGS LITTORAUX**



DOCUMENT PROVISOIRE SOUMIS A VALIDATION PAR LE COMITE DE PILOTAGE



« Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » ZPS FR9110042 & SIC FR9101410

INTRODUCTION

- I PRESENTATION DE LA DEMARCHE NATURA 2000
- II HISTORIQUE DES SITES SIC FR 9101410 ET ZPS FR 9110042

Synthèse du diagnostic socio-économique

PARTIE I CONTEXTE ADMINISTRATIF ET FONCIER DU SITE

PARTIE II LES PROTECTIONS EN VIGUEUR

PARTIE III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

CONCLUSION

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Synthèse des diagnostics écologiques

PARTIE I RESULTATS DES INVENTAIRES

PARTIE II HIERARCHISATION DES ENJEUX

PARTIE III DEFINITION D'UN PERIMETRE ECOLOGIQUE COHERENT

CONCLUSION

ANNEXES

LES PERIMETRES D'ETUDE

Le périmètre d'étude du diagnostic socio-économique :

La récolte et l'analyse des données socio-économiques ont été réalisées à l'échelle des périmètres de la Zone de Protection Spéciale (ZPS FR9110042) et du Site d'Intérêt Communautaire (SIC FR9101410).

Le périmètre d'étude des diagnostics écologiques :

La récolte et l'analyse des données écologiques ont été réalisées à l'échelle des périmètres de la Zone de Protection Spéciale (ZPS FR9110042) et du Site d'Intérêt Communautaire (SIC FR9101410), et sur des secteurs d'inventaires complémentaires situés en bordure de ces périmètres.

INTRODUCTION

I Présentation de la démarche Natura 2000

Cf. CARTE N° 1 : Présentation de la zone d'étude (ANNEXES)

Le Réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité de certains éléments du patrimoine naturel qu'ils abritent (faune, flore, habitats naturels). Ce réseau a été créé à partir de deux directives adoptées par l'Union Européenne :

- la Directive « Oiseaux » en 1979
- la Directive « Habitats » en 1992

L'objectif est de tout mettre en œuvre pour préserver ce patrimoine naturel et la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce réseau Natura 2000, l'Etat français a proposé deux sites sur les étangs palavasiens au titre des deux directives :

- la ZPS (Zone de Protection Spéciale) FR 9110042 « étangs palavasiens et étang de l'Estagnol », au titre de la Directive « Oiseaux »,
- le SIC (Site d'Importance Communautaire) FR 9101410 « étangs palavasiens ».

Le site Natura 2000 des étangs palavasiens à une superficie de 6546 hectares avec un périmètre exactement identique pour les deux directives.

La mise en œuvre de la démarche passe par **l'élaboration d'un Document d'Objectif**, appelé DOCOB, commun à la ZPS et au SIC. Il s'agit d'un document propre à chaque site, réalisé en concertation avec les acteurs locaux, qui définit :

- les orientations de gestion,
- les mesures prévues dans le Code de l'Environnement (article L414-1),
- les modalités de mise en œuvre des mesures de gestion et actions de conservation,
- les dispositions financières.

Un document d'objectif est donc un plan de gestion concerté et est une étape indispensable en vue de l'intégration de chaque site dans le réseau Natura 2000. Il doit être un outil de référence et une aide à la décision pour l'ensemble des acteurs du site concerné.

Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel) a été désigné opérateur en charge de l'élaboration du DOCOB pour les sites Natura 2000 « étangs palavasiens et étang de l'Estagnol » en mars 2007, en même temps que la mise en place du comité de pilotage. Pour la réalisation de ce document, le Siel bénéficie de l'appui technique, administratif et financier des services de l'Etat que sont la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN LR) et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF 34).

La première étape de l'élaboration du DOCOB est la réalisation des diagnostics de territoire. Ainsi, le diagnostic socio-économique a été réalisé par le Siel, à partir d'éléments bibliographiques et en concertation avec les acteurs locaux, notamment à travers des groupes de travail « Pêche » et « Chasse ».

La réalisation du diagnostic écologique a été confiée au Conservatoire des Espaces Naturel du Languedoc Roussillon (CEN LR) qui a en charge les inventaires naturalistes et la cartographie des habitats au titre des deux Directives.

Ce document est une synthèse des diagnostics socio-économique et écologiques qui sera soumis aux membres du comité de pilotage lors du prochain comité de pilotage le 8 novembre 2007.

Ce document est également disponible sur le site Internet du Siel : <http://www.siel-lagune.org>, au Siel, services techniques communaux, quai Caramus, BP18, 34113 FRONTIGNAN ou à l'adresse mail : siel@ville-frontignan.fr

Il est rappelé qu'il s'agit d'un document de travail, provisoire, en attente de validation par les membres du comité de pilotage.

II Historique des sites SIC FR 9101410 et ZPS FR 9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

Pour la Directive « Habitat »

- 1996 :** Identification du site par les experts régionaux pour figurer au réseau Natura 2000
- 1998 :** Transmission de la pSIC (proposition de Site d'Intérêt Communautaire) au Ministère de l'Environnement
- 2000 :** Consultations locales et confirmation de la transmission de la pSIC par le Préfet au Ministère
- 09/2006 :** La pSIC devient SIC, Site d'Intérêt Communautaire. A partir de cette date, le site est inscrit sur la liste biogéographique méditerranéenne et est ainsi reconnu par l'Europe. Le SIC a été publié au journal officiel de la Commission européenne daté du 21/09/2006. Le SIC doit, à présent, être transcrit en droit français et faire l'objet d'un arrêté ministériel du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

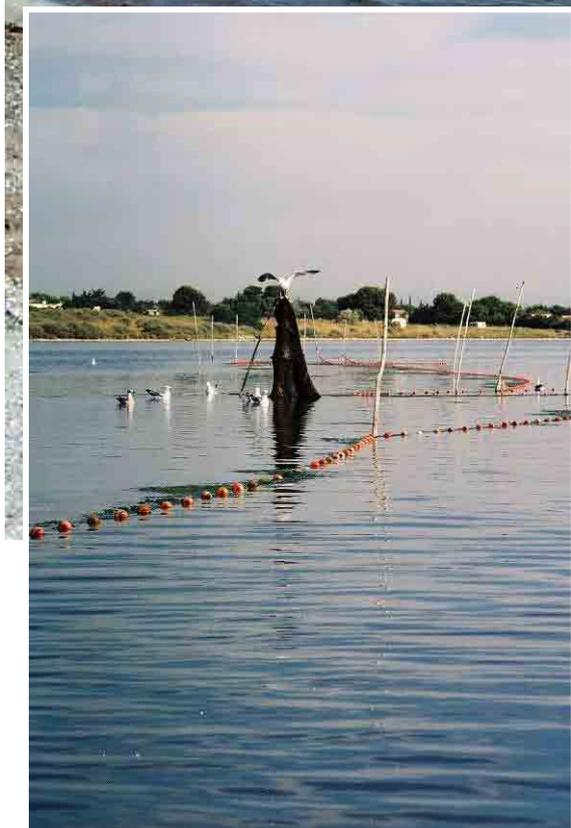
Pour la Directive « Oiseaux »

- 1988 :** Classement en Zone de Protection Spéciale (ZPS) du site de l'étang de l'Estagnol
- 2004 :** Désignation du site « étang de l'Estagnol » par arrêté ministériel
- 03/2005 :** Proposition d'extension de la ZPS « étang de l'Estagnol » à l'ensemble des étangs palavasiens
- 10/2005 :** Consultations locales sur la nouvelle proposition de ZPS « étangs palavasiens et étang de l'Estagnol »
- 02/2006 :** Transmission du projet de ZPS par le Préfet au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- 03/2006 :** Désignation du site « étangs palavasiens et étang de l'Estagnol » par arrêté ministériel

Pour les deux Directives

- 11/2006 :** Délibération du Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel) pour prendre la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB pour les deux sites ZPS et SIC
- 03/2007 :** Lancement de la démarche d'élaboration du DOCOB (1^{ère} réunion du comité de pilotage)

DIAGNOSTIC SOCIO ECONOMIQUE



SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE FR 9101410
ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR 91110042

Diagnostic socio-économique

Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol

ZPS FR9110042 & SIC FR9101410

PARTIE I : CONTEXTE ADMINISTRATIF ET FONCIER DU SITE	7
I LIMITES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES PRESENTES SUR LE SITE	7
I.1 Les collectivités territoriales.....	7
I.2 Les services de l'Etat et établissements publics	7
II SITUATION FONCIERE DU SITE	7
II.1 Les statuts fonciers.....	7
II.2 Les outils et les acteurs publics de la maîtrise foncière	8
 PARTIE II LES PROTECTIONS EN VIGUEUR	 9
I LES INSTRUMENTS REGLEMENTAIRES DE PROTECTION SANS GESTION.....	9
II LES INSTRUMENTS REGLEMENTAIRES DE PROTECTION ET DE GESTION	10
III LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET DE REGLEMENTATION URBAINE	10
IV LES PLANS DE PREVENTION AUX RISQUES NATURELS	11
V LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES MILIEUX.....	11
 PARTIE III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	 13
I EVOLUTION DE LA POPULATION, DE L'OCCUPATION DU SOL ET DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS	13
I.1 La population	13
I.2 L'occupation du sol.....	13
I.3 Les infrastructures de communication.....	14
II LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES	15
II.1 Le tourisme	15
II.2 L'élevage.....	15
II.3 La viticulture.....	16
II.4 La pêche	16
II.5 L'aquaculture	17
II.6 Le trafic sur le canal du Rhône à Sète	18
II.7 L'activité industrielle.....	18
III LES PRATIQUES TRADITIONNELLES	19
III.1 La chasse.....	19
III.2 Le pâturage de loisir	19
III.3 La pêche amateur.....	20
IV LES ACTIVITES RECREATIVES	20
IV.1 La randonnée pédestre.....	20
IV.2 La découverte de la nature	20
IV.3 Le cyclotourisme	20
IV.4 Activités équestres.....	21
IV.5 Les activités nautiques	21
IV.6 Les sports motorisés.....	21
V LE PHENOMENE DE « CABANISATION »	22
VI LES PROJETS SUR LE PERIMETRE	22
VI.1 Les projets d'infrastructures de communication	22
VI.2 Les projets d'aménagement des espaces naturels	23
 CONCLUSION	 23
ANNEXES CARTOGRAPHIQUES.....	24

PARTIE I CONTEXTE ADMINISTRATIF ET FONCIER DU SITE

I Limites et structures administratives présentes sur le site

I.1 Les collectivités territoriales

Cf. CARTE N° 1 : Structures intercommunales (Consultable sur le site internet du Siel)

Le site « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » s'étend sur une partie du territoire de sept communes : **Palavas-les-Flots, Pérols, Lattes, Villeneuve-lès-Maguelone, Mireval, Vic la Gardiole** et **Frontignan**. Elles sont réparties en trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et adhèrent à trois syndicats mixtes.

- **La Communauté d'Agglomération de Montpellier, la CAM**, regroupe 31 communes, dont Lattes, Pérols et Villeneuve-lès-Maguelone.
- **La Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, la CABT**, associe huit communes autour de Sète, dont Frontignan, Mireval et Vic la Gardiole
- **La Communauté de Communes du Pays de l'Or, la CCPO**, est composée de 7 communes riveraines de l'étang de l'Or, dont Palavas-les-Flots.

- **Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux, le Siel**,
- **Le Syndicat Mixte du Bassin de Thau, le SMTB**,
- **Le Syndicat Mixte du Bassin Lez-Mosson-Etangs palavasiens**.

I.2 Les services de l'Etat et établissements publics

Différents services de l'Etat et établissements publics sont concernés et associés à l'élaboration du DOCOB :

- La Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon, la Diren LR.
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault, la DDAF.
- La Direction des Affaires Maritimes
- Les Directions de l'Equipement, les DRE et DDE.
- La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, la DRDJS.

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'AERM&C.
- Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le CELRL.
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'ONCFS.
- Les Voies navigables de France, VNF.

II Situation foncière du site

Cf. CARTE N° 2 : Situation foncière (Consultable sur le site internet du Siel)

II.1 Les statuts fonciers

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, le CELRL, est propriétaire de plus de 35% du territoire concerné par la ZPS et le SIC. Ces propriétés sont en majorité des lagunes et des

anciens salins. Le CELRL a également acquis de nombreuses parcelles en berges de lagunes, qui sont données en gestion aux communes ou intercommunalités compétentes.

L'Etat est pour sa part propriétaire de près de 25 % du territoire d'étude. Ces propriétés sont constituées aux $\frac{3}{4}$ par du Domaine Privé de l'Etat, le DPE, et $\frac{1}{4}$ par du Domaine Public Maritime, le DPM.

Avec 17%, la part des **propriétés privées** équivaut à celles des **propriétés communales**, soit plus de 1100 ha pour chacun de ces types de propriétaires.

Trois catégories de **propriétés privées** peuvent être distinguées :

- les grandes propriétés terrestres, tels que le domaine viticole du Mas Neuf à Vic la Gardiole, le Mas des Quinze et la cathédrale de Maguelone sur Villeneuve les Maguelone ou le Marais du Gramenet et le Domaine de l'Estelle sur la commune de Lattes.
- les grandes propriétés en eaux comme une partie des étangs du Prévost ou du Grec sur la commune de Palavas-les-Flots
- le petit parcellaire privé peut être localisé sur le plateau des Cresses, en marge du Marais de la Grande Palude et de l'étang à Vic la Gardiole, dans le secteur des Près à Mireval, sur les berges de la Mosson à Villeneuve ou encore dans le secteur de Saint sauveur à Lattes.

II.2 Les outils et les acteurs publics de la maîtrise foncière

En exerçant leur droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, soit selon l'opportunité ou selon un schéma d'intervention foncière, les opérateurs fonciers publics interviennent dans l'objectif de préservation des espaces fragiles.

Les acteurs publics de la maîtrise des espaces naturels sensibles :

- Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)
- Le Département de l'Hérault
- Les Communes
- La SAFER

☞ Les acteurs institutionnels, collectivités territoriales ou services de l'Etat ont, de par leurs politiques et compétences respectives, des impacts variés sur l'état de conservation et sur les activités pratiquées sur le périmètre d'étude. L'élaboration du Document d'objectif, le DOCOB, du site Natura 2000 doit être mise à profit pour mettre en cohérence les objectifs de chacun.

☞ Connaître la structure foncière du site d'étude, c'est avant tout pouvoir identifier les propriétaires concernés par la démarche de concertation sur les sites à enjeux, dans le cadre de l'élaboration et la mise en oeuvre du DOCOB.

PARTIE II LES PROTECTIONS EN VIGUEUR

Cf. CARTE N° 3 : Protections réglementaires (ANNEXES)

I Les instruments réglementaires de protection sans gestion

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ". Cela passe par le **classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument**.

Il existe également **des zones de protection** créées par l'article 17 de la loi du 2 Mai 1930 et les **Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager**, instaurées par les articles 70 à 72 de la loi dite de "décentralisation" n°83-8 du 7 Janvier 1983 et complétées par l'article 6 de la loi du 8 Janvier 1993.

Les arrêtés de protection de biotope, les APB, permettent de protéger des milieux naturels peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales protégées au titre des articles L. 411-1 et L411-2 du Code de l'environnement.

Tableau 1 : Les sites faisant l'objet d'une protection

Nature de la protection	Nom du site	Communes concernées	Superficie (ha)	Date de la protection
Site Classé	Bois des Aresquiers et Etangs de Vic, d'Ingril et de Pierre-Blanche	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frontignan ▪ Mireval ▪ Vic la Gardiole ▪ Villeneuve-lès-Maguelone 	3003,68	05/12/1978
	Etangs de l'Arnel et du Prévost	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Palavas-les-Flots ▪ Villeneuve-lès-Maguelone 	314,05	05/08/1994
	Etangs de Pierre-Blanche, du Prévost, de l'Arnel et des Moures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Palavas-les-Flots ▪ Villeneuve-lès-Maguelone 	49,8	04/06/1942
Site Inscrit	Abords de la cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villeneuve-lès-Maguelone 	10,19	25/07/1974
Zone de protection	Abords de la Cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Villeneuve-lès-Maguelone 	809,93	13/02/1964
APB	Etang du Grec	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Palavas-les-Flots 	142,07	23/07/1990

Source : Diren, 2006.

Les zones agricoles et naturelles (zones A et N) des Plans locaux d'urbanisme, les PLU, sont destinées à la protection des espaces agricoles et naturels. Les articles 1 et 2 du règlement des PLU doivent lister respectivement toutes les installations interdites et tout ce qui est autorisé mais avec des conditions. Le périmètre d'étude du site Natura 2000 est composé à près de 98% par des zones naturelles et agricoles.

Tableau 2 : Répartition des zones naturelles et agricoles

Type de Zonage	Surface occupée sur le territoire du Siel en Ha	Surface dans le site Natura 2000 en Ha	Part des zones dans le périmètre de la ZPS et du SIC En %
Zones Naturelles	9784,7	5857,9	91,03
Zones agricoles	3407,9	484,6	7,53
Zones urbaines	3108,1	92,6	1,44

Les zones sensibles à la pollution. Par arrêté du 23 Novembre 1994, les étangs du Grec, Méjean, Arnel, Prévost et leurs bassins versants sont classés « zone sensible à la pollution » au titre de la Directive européenne du 21 mai 1991 et du décret n°94-469 du 3 juin 1994. Ainsi, les communes de Mireval, Villeneuve-lès-Maguelone, Lattes, Pérols et Palavas-les-Flots, comme les communes plus en amont sont classées en zone sensible.

Le classement en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole. Sur notre zone d'étude, seules les communes de Pérols et de Lattes sont classées en zone vulnérable aux nitrates et seulement pour une petite partie de leur territoire, orientée vers l'étang de l'Or. Les étangs palavasiens ne sont pas concernés directement par cette protection.

II Les instruments réglementaires de protection et de gestion

Une réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général du milieu naturel présente une importance particulière. La **Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol** a été classée par arrêté ministériel du 19 Novembre 1975 et est gérée, depuis cette date, par l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage. La superficie est de 78,36 ha d'un seul tenant délimité par un canal de ceinture. Un plan de gestion sur le site, élaboré en 1999, est actuellement mis en œuvre par les agents de l'ONCFS.

Le décret n°91-971 du 23 septembre 1991 **relatif aux réserves de chasse et de faune sauvage** a unifié le régime de ces dernières.

Tableau 3 : Répartition des réserves de chasse et de faune sauvage

Nom	Communes	Surface concernée	Date arrêté en vigueur	Compléments
L'encidave	Lattes	32 ha	19/08/1981	/
La station	Lattes	8 ha	22/06/1981	/
Marais du Méjean	Lattes	81 ha	22/12/1998	Terrains du Conservatoire du Littoral
L'Arnel	Villeneuve-lès-Maguelone	228 ha	25/07/1973	Réserve de chasse maritime
Le Vagaran	Mireval et Villeneuve	62 ha	28/05/1973	Terrain du Conservatoire du Littoral
Etang de Vic	Vic la Gardiole	520 ha	20/09/1988	Terrain du Conservatoire du Littoral
Les salins de Frontignan	Frontignan	75 ha	09/03/1989	Terrain du Conservatoire du Littoral
La Peyrière Pioch Michel	Frontignan	28 ha	23/01/1969	/
Anciennes carrières Lafarge	Frontignan	93 ha	04/02/1974	Société Lafarge
Etang de Nahmens, à la Peyrade	Frontignan	3 ha	19/06/1989	Terrains du SIVU de la Gardiole

Source : DDAF Hérault, 2006.

III Les instruments de planification et de réglementation urbaine

La loi Littoral (n° 86.2 du 3 janv. 1986) détermine les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres, maritimes et lacustres. La loi Littoral a posé des règles d'urbanisme applicables dans les communes littorales.

Les Schémas de Mise en Valeur de la Mer ont été institués par la loi du 7 janvier 1983. Ils permettent de préciser la vocation d'une partie du littoral qui présente une unité géographique et maritime et d'y assurer la cohérence entre les différents usages, notamment entre la protection de l'environnement et le développement économique. Le Schéma de Mise en Valeur de la Mer du bassin de Thau et de sa façade maritime a été élaboré en avril 1993 puis fut approuvé par décret en Conseil d'Etat le 25 avril 1995. Dans le périmètre étudié, Frontignan est la seule commune concernée.

Les Schémas de Cohérence Territoriale, SCOT, instaurés par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) du 14 Décembre 2000 édictent les orientations générales de l'aménagement de l'espace. Le périmètre d'étude Natura 2000 est concerné par deux SCOT :

- Le SCOT de la Communauté d'Agglomération de Montpellier a été adopté en 17 Février 2006. Un plan de secteur « Littoral » regroupe les communes de Lattes, Pérols et Villeneuve-lès-Maguelone et définit les grands enjeux, notamment faire de la contrainte hydraulique une valeur, protéger durablement le patrimoine du littoral et mettre en œuvre la loi littoral.
- Le SCOT de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau est en cours d'élaboration.
- Le SCOT du Pays de L'Or est en cours d'élaboration.

Les plans locaux d'urbanisme, PLU, remplacent les Plan d'Occupation des Sols, POS, depuis la loi SRU. Il établit un zonage précis du territoire et édicte un règlement concernant les utilisations autorisées ou interdites dans chacune des zones.

Cf. CARTE N° 4 : Zonages d'urbanisme (Consultable sur le site internet du Siel)

IV Les plans de prévention aux risques naturels

Cf. CARTE N° 5 : Zones inondables (Consultable sur le site internet du Siel)

Les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont des documents réglementaires qui doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Ils définissent des zones rouges, dans lesquelles il est interdit de construire et des zones bleues sur lesquelles, il est autorisé de construire moyennant certaines précautions ou certains aménagements. Trois communes font l'objet d'un P.P.R.I approuvé par arrêté préfectoral dans notre zone d'étude : Palavas-les-Flots, Lattes et Villeneuve les Maguelone.

Les Plans d'Action de Prévention contre les Inondations (PAPI), organisent la prévention contre les risques d'inondations à l'échelle de bassins ou de sous-bassins, avec pour objectif de réduire le débit en amont des zones urbanisées. Un PAPI concerne le bassin versant Lez-Mosson-Etangs palavasiens pour les années 2007 à 2013. (Cf. Partie III. Chapitre VI .Les projets sur le périmètre)

V Les instruments de planification et de gestion des milieux

Cf. CARTE N° 6 : Gestion des espaces naturels (Consultable sur le site internet du Siel)

La Directive Cadre sur l'Eau, la DCE, fait œuvre de référence en matière de réglementation sur l'eau. Elle fixe des objectifs de résultat pour tous les milieux à échéance 2015. Pour les eaux superficielles, elle vise l'atteinte, par une obligation de résultat, du bon état écologique et chimique. Sur le périmètre d'étude du site Natura 2000 les deux masses d'eaux de transition, « **Etangs palavasiens Est et Ouest** », sont identifiées respectivement avec un fort risque et un doute de non atteinte du bon état en 2015.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SDAGE, fixe pour chaque bassin les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée Corse, le **SDAGE RM&C**, préconise des orientations spécifiques aux 29 territoires identifiés, en vue de l'atteinte du bon état de l'ensemble des eaux (superficielles et souterraines) pour 2015. Une nouvelle version du SDAGE est en cours de rédaction.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les SAGE, fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques à l'échelle d'un bassin.

Le SAGE Lez-Mosson-Etangs palavasiens a été approuvé par le préfet de l'Hérault le 29 juillet 2003. Il reprend **quatre orientations fondamentales ci-dessous** :

- Préserver ou améliorer les ressources en eau

- Réduire le risque d'inondation
- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques, les zones humides et leurs écosystèmes
- Améliorer l'information et la formation / Développer l'action concertée.

Le SAGE du Bassin de Thau est en cours d'élaboration.

Différents programmes de gestion, élaborés à l'échelle d'un site, permettent la programmation, la réalisation et l'évaluation d'actions concrètes répondant aux enjeux spécifiques du milieu naturel concerné.

Tableau 4 : Plans de gestion

Site	Programme de gestion	Gestionnaire	Principaux Enjeux
Marais de Lattes-Méjean	Plan de gestion En vigueur	Commune de Lattes	Maintenir et améliorer la biodiversité Améliorer des conditions d'accueil du public Reconversion du site de la station d'épuration
Le Creux de Miège	Plan de gestion En vigueur	Commune de Mireval CABT	Accroître la biodiversité du site Gérer la fréquentation du public Mettre en place une mesure de protection réglementaire
Les Salins de Frontignan	Plan de gestion En révision	EID Méditerranée	Favoriser la reconquête et la gestion écologique de cette friche salinière Préserver la valeur patrimoniale naturelle, historique et culturelle du site
L'Etang de l'Estagnol	Plan de gestion En révision	ONCFS	Accroître la diversité biologique de la réserve Ouvrir la réserve au public
Les Salins de Villeneuve	Mesures de gestion	Commune de Villeneuve	Restaurer la circulation hydraulique au sein des différentes parties de salins, Favoriser l'accueil du public
Marais de la grande Palude	Aménagements hydrauliques	CABT	Maintenir et améliorer la biodiversité
Marais de Mireval	Aménagements hydrauliques	CABT	Améliorer la qualité des eaux

Source : plans de gestions des sites et gestionnaires

En 2006, le Conservatoire du Littoral a travaillé sur l'élaboration de Plans Initiaux de Protection et d'Aménagement sur chacun de ses terrains sous gestion de la CABT. Ce sont des bases de travail pour l'élaboration de futurs plans de gestion. Les sites concernés sont le Bois des Aresquiers, l'étang des Mouettes, le Lido des Aresquiers et l'étang de Vic.

Le périmètre d'étude fait par ailleurs l'objet de campagnes de démoustication par les services de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Méditerranéen, l'EID Méditerranée.

De nombreuses protections réglementaires sont actuellement en vigueur sur le périmètre d'étude du site Natura 2000. Certains sites bénéficient de plusieurs types de protections, alors que d'autres secteurs, soumis à des menaces diverses, ne sont concernés par aucune. La situation socio-économique sur ces derniers secteurs, croisée avec les résultats des diagnostics écologique doit permettre d'évaluer l'opportunité de mettre en place ou pas une protection réglementaire adaptée.

L'élaboration du DOCOB permettra d'identifier les enjeux écologiques et les mesures de gestion qu'il faudra mettre en œuvre pour répondre à des objectifs de bonne conservation des habitats et des ressources naturelles du site. Intégrer les plans de gestions existants et analyser les mesures de gestion mises en œuvre seront des points importants de la démarche.

PARTIE III CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

I Evolution de la population, de l'occupation du sol et des infrastructures de transports

I.1 La population

La population des 7 communes dépasse 65 000 habitants permanents soit une densité moyenne de 550 hab./km².

Pour référence, en 2006, la communauté d'agglomération de Montpellier avoisine 376 327 habitants, celle du bassin de Thau, 86 121 habitants et la communauté de communes du Pays de l'Or, 36 123 habitants. La population totale du bassin versant du Lez et de la Mosson, dont les activités et déplacements ont un impact sur les étangs palavasiens, atteint environ 379 000 habitants.

Tableau 5 : Situation et évolution démographique des communes du site

Communes	Superficie km ²	Population 1999	Date du dernier recensement	Population en date du dernier recensement	1999-2004/5/6	
					Variation annuelle	Variation globale
Pérols	6	7 731	2004	8 566	2,16%	10,80%
Lattes	27,8	13 768	2002	15 592	4,42%	13,25%
Palavas-les-Flots	2,4	5 421	1999	5 446	/	/
Villeneuve-lès-Maguelone	22,7	7 351	2004	8 161	2,20%	11,02%
Mireval	11,1	3 049	1999	3 049	/	/
Vic la Gardiole	18,5	2 464	2005	2 883	2,83%	17,00%
Frontignan	31,7	19 145	2006	21 181	1,52%	10,63%
TOTAL	120,2	58 929	/	64 899	2,63%	12,54%

Source : INSEE, 2006.

A cette situation, il est nécessaire d'agréger la problématique de la population estivale qui peut parfois doubler le nombre des habitants de la commune durant les mois d'été. Pour exemple, la commune de Frontignan voit passer sa population de 21 000 personnes à 40 000 en période estivale.

I.2 L'occupation du sol

Cf. CARTE N° 7 : Occupation des sols (Consultable sur le site internet du Siel)

La répartition de l'occupation des sols par grands types d'espaces permet d'appréhender la structuration du site Natura 2000 dans le contexte plus étendu des territoires communaux.

Plus de 66% des espaces de types « naturels » ou « semi naturels » présents sur les communes du périmètre sont concentrés à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Ce type d'espaces recouvre plus de 86% du site Natura 2000, alors que la part des espace « agricoles » se monte à 11 % contre moins de 3% pour les espaces « urbanisés ».

La représentation cartographique de l'occupation des sols illustre également la notion de pression foncière évoquée dans le paragraphe précédant. Les masses des espaces « urbanisés » sont localisées à proximité immédiate du site Natura 2000.

I.3 Les infrastructures de communication

Cf. CARTE N° 8 : Réseau des infrastructures de transport (Consultable sur le site internet du Siel)

Le périmètre d'étude du site Natura 2000 est concerné principalement par des routes départementales :

- D 66 et D 21, entre Pérols et Montpellier
- D 62E, entre Palavas-les-Flots et Carnon
- D 986, entre Montpellier et Palavas-les-Flots
- D 116, entre Vic la Gardiole et Villeneuve-lès-Maguelone, en longeant l'étang de Vic par le Nord
- D 114, du pont des Aresquiers vers la N 112 en passant par Vic la Gardiole
- D 60, entre Frontignan et le pont des Aresquiers par Frontignan plage, c'est à dire en longeant l'étang d'Ingril par le Sud

La route départementale RD 612, située à proximité du site draine en moyenne près de 20000 véhicules par jours.

La voie ferrée reliant Montpellier à Sète et passant par Villeneuve-lès-Maguelone, Mireval et Frontignan, longe ou traverse plusieurs zones humides, tels que la Réserve de l'Estagnol ou le marais de la Grande Palude. Cela implique un entretien régulier des ouvrages présents sous la voie et permettant une communication hydraulique correcte entre les différentes zones humides.

Le canal du Rhône à Sète est un axe de transport structurant le paysage et le fonctionnement hydraulique des lagunes.



L'évolution démographique induit une pression foncière de plus en plus forte sur les espaces jusque là préservés de toute urbanisation dense, tels que les espaces agricoles.

La dynamique démographique actuelle implique **une croissance des rejets domestiques** auxquels les équipements publics de traitement des eaux usées, lagunages ou station d'épuration, doivent répondre.



Le taux des équipements publics et des infrastructures de transports étant relatif à la croissance de la population, les projets de développement en cours ou à venir à proximité ou dans le site Natura 2000 devront intégrer les incidences potentielles sur le site.

II Les principales activités économiques

II.1 Le tourisme

Cf. CARTE N° 9 : Fréquentation en période estivale (Consultable sur le site internet du Siel)

L'Hérault est le premier département touristique de la région Languedoc-Roussillon, qui est elle-même la troisième région touristique de France. De plus, le littoral est la zone d'attraction touristique « phare » du département : elle représente 75% de l'offre et 81 % de la capacité d'accueil. L'Hérault a comptabilisé 38 millions de nuitées touristiques en 2006, dont 22 millions sur les seuls mois de juillet et août. Cette activité engendre 45 000 emplois et 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour le département.

Sur les communes du périmètre d'étude, 245 établissements proposent de l'hébergement touristique, pour un total de 18 010 lits en période estivale. A cela, il faut ajouter un nombre important d'hébergements non répertoriés, notamment dans les meublés et les personnes en camping car, de plus en plus nombreuses.

Le tourisme est la principale ressource économique des communes du périmètre.

Les principaux sites fréquentés sont

- Le lido entre Frontignan et Palavas
- Les marais de Lattes
- La cathédrale de Villeneuve les Maguelone
- Le bois des Aresquiers
- Les berges du canal du Rhône à Sète
- Les salins de Villeneuve les Maguelone
- Les salins de Frontignan



Les professionnels du tourisme sont plutôt favorables à la démarche Natura 2000 qui représente une « labellisation » positive du territoire.

II.2 L'élevage

Cf. CARTE N° 10 : Secteurs de pêche et activités agricoles (ANNEXES)

En terme de surface occupée, plus de 300 ha, et de nombres de professionnels, l'élevage est la principale activité agricole pratiquée sur les espaces « terrestres » du périmètre d'étude du site Natura 2000.

Les données concernant les aspects socio-économiques de l'élevage sont issues d'une étude réalisée en 2007 auprès des professionnels et propriétaires privés.

En bilan, cette enquête a permis de recenser environ 120 personnes propriétaires d'au moins un cheval ou taureau, **dont 23 exerçant cette activité à titre professionnel**. Le cheptel estimé s'élève ainsi à **940 équins** (dont 700 à titre professionnel) contre environ **200 bovins Camargue**. L'activité privée représente donc les 4/5^{èmes} des personnes, pour seulement 1/4 des effectifs.

L'activité professionnelle est exercée en parts équivalentes pour la vente, les activités festives et traditionnelles, la pension, les cours et le tourisme. Avec des effectifs assez élevés (environ 50 chevaux en moyenne) une des contraintes majeures reste l'alimentation des chevaux.

La plupart des centres équestres ont besoin de leurs chevaux à proximité de leurs locaux pour des raisons pratiques, ceux-ci sont donc uniquement nourris au foin.

- ☞ Les effectifs des manades s'accroissent, alors que les surfaces pâturables régressent. Il en résulte des **surpâturages** fréquents, qui dégradent le milieu naturel et imposent un apport de fourrage supplémentaire.
- ☞ Les éleveurs des exploitations importantes (plus de 60 chevaux) apparaissent peu concernés par Natura 2000 alors que les éleveurs plus modestes montrent davantage d'intérêt à l'égard des éventuelles mesures de gestion et conventions pouvant les concerner dans le cadre de Natura 2000.
- ☞ Pour que la démarche de conservation soit efficace, les éleveurs à qui l'on confie ces pratiques doivent y trouver un intérêt, car elles représentent souvent une charge de travail supplémentaire. Il faut donc réfléchir à leur éventuelle rémunération, et assurer la valorisation des produits et des méthodes de travail (« label » écologique de la viande, vente des chevaux à des centres équestres ou des particuliers...)

II.3 La viticulture

L'activité viticole reste encore une activité économique présente et de poids sur certaines communes du périmètre, notamment :

- près de 800 ha en A.O.C Muscat de Frontignan sur les communes de Frontignan et Vic la Gardiole,
- près de 300 ha en AOC Muscat de Mireval sur les communes de Mireval et Vic la Gardiole,
- 175 ha plantés en Coteaux du Languedoc sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

Cette situation n'est pas reflétée à l'intérieur du périmètre d'étude du site Natura 2000. Les parcelles viticoles représentent 270 ha, réparties sur deux communes :

- Vic la Gardiole avec le Domaine du Mas Neuf, le domaine des Aresquiers et les parcelles plantées sur le plateau des Cresses.
- Villeneuve-lès-Maguelone avec le Domaine d'Exindre la Magdelaine et les 20 ha autour de la Cathédrale de Villeneuve gérés par l'Association des Compagnons de Maguelone.

- ☞ Compte tenu de l'impact que peut avoir l'emploi de produits phytosanitaires peu respectueux des milieux naturels et de la ressource en eaux du site d'étude, l'association des viticulteurs et vigneron à l'élaboration du DOCOB semble indispensable.
- ☞ L'existence de pratiques de type « agriculture raisonnée » sur le site présage que des mesures pourraient être adoptées dans le cadre de cahiers des charges adaptés à chaque exploitation.

II.4 La pêche

Cf. CARTE N°11 : Secteurs de pêche et activités agricoles (ANNEXES)

Les pêcheurs sur les étangs palavasiens sont regroupés au sein de 2 prud'homies. Celle de Palavas regroupe les pêcheurs de l'étang de l'Or jusqu'à l'étang de Pierre Blanche ; celle de Thau-Ingril, les pêcheurs des étangs d'Ingril et de Thau. L'étang de Vic, propriété du Conservatoire du Littoral, présente une organisation particulière de pêche, gérée par la commune de Vic la Gardiole, où exercent des pêcheurs des prud'homies de Palavas et Frontignan mais également des pêcheurs indépendants.

Au total, la pêche aux petits métiers sur les étangs palavasiens est pratiquée par environ une **cinquantaine de pêcheurs professionnels en 2007**, nombre en régression depuis plusieurs années. Certains de ces pêcheurs travaillent également en mer.

La prud'homie de Thau-Ingril regroupe 217 patrons dont 14 sur Frontignan. Sur l'étang d'Ingril, on recense environ 10 pêcheurs au filet et 40 à la palourde.

La prud'homie de Palavas compte, quant à elle, 67 patrons. 35 pêcheurs de cette prud'homie au total pêchent sur les étangs palavasiens et l'étang de l'Or, environ 20 sur les étangs palavasiens.

Sur l'étang de Vic, l'organisation de la pêche est la même que sur les autres étangs mais ici les marins ne dépendent pas d'une prud'homie. Il y a actuellement 15 postes de pêche fixes sur Vic.

Les principales espèces pêchées sont, dans l'ordre d'importance : l'anguille, le loup, la daurade, puis le jol, le muge et la crevette.

Il existe plusieurs modes de pêche sur les étangs et le canal : existent :

- **La pêche à la capéthead** : filets en forme de nasses qui piègent les poissons en les empêchant de ressortir.
- **La pêche à la pièce** : filets maillants
- **La pêche au globe** : grand filet posé en travers du canal du Rhône à Sète et relevé grâce à des poulies.

Les principaux coquillages pêchés sont la palourde, largement prépondérante, puis la clovis et la moule (les graines). Là aussi, plusieurs techniques existent :

- Avec une arcellière : râteau équipé d'un filet permettant de gratter le fond de l'étang et de décrocher les coquillages qui sont ensuite récupérés dans le filet.
- Pêche à la « fourchette » : c'est une pêche à vue. Les coquillages sont repérés et décrochés du sol grâce à un instrument ressemblant à une fourchette.

- | | |
|---|---|
|  | La pêche aux poissons ou aux coquillages présente un impact variable sur les lagunes, du fait du nombre restreint de pêcheurs. En revanche, diverses activités pratiquées sur les étangs peuvent avoir un impact significatif sur la ressource. |
|  | Le braconnage, représente une part très importante du prélèvement final et a un impact fort sur la ressource qui diminue rapidement. |
|  | Les activités nautiques sont tolérées sur certains étangs mais impliquent une occupation du territoire de pêche et des dégradations du milieu et du matériel de pêche. |

II.5 L'aquaculture

Cf. CARTE N°11 : Secteurs de pêche et activités agricoles (ANNEXES)

L'aquaculture est peu développée dans ces étangs dont la faible profondeur est un handicap. Trois exploitations au total sont recensées, toutes au titre d'une autorisation de prise d'eau de mer, c'est à dire de propriété privée alimentée en eau de mer, soit par pompage, soit par voie naturelle (source : SMNLR) :

- **Sur la partie d'étang d'Ingril Nord**, le GIE « Les vénériculteurs languedociens », constitué est titulaire d'une concession de 27 ha destinée à une production de palourdes.
- **Dans la partie centrale de l'étang du Prévost**, dans une zone proche du grau, l'association des Compagnons de Maguelone exploite 12 tables conchyliques pour une production d'huîtres et de moules.
- **Dans la partie Est de l'étang du Prévost**, sur la zone de la Courrège, une concession a été délivrée à la prud'homie de Palavas-les-Flots pour la production de naissains d'huîtres et de moules, **mais n'est plus exploitée.**

II.6 Le trafic sur le canal du Rhône à Sète

Le trafic de marchandises sur le canal du Rhône à Sète connaît depuis plusieurs années un ressort d'activité, passant de 18 228 T en 1979 à 448 771 T en 2005.

Les tonnages et les marchandises transportées peuvent être très variables d'une année à l'autre mais les principaux produits transportés à l'heure actuelle concernent : les céréales et les oléagineux, la houille (à destination de la centrale thermique de « Lucy »), le sel, les minerais et engrais.

Ces derniers sont conditionnés le plus généralement en vrac solide mais aussi en vrac liquide ou en divers. Le port de Sète draine la majorité de ce trafic avec 375 110 tonnes de marchandises ayant transitées par ce port en 2005. Le port de Palavas-les-Flots a une activité beaucoup plus faible.

Le tourisme fluvial de plaisance est pratiqué sur le canal du Rhône à Sète et en mer.

Sur le canal, les comptages de bateaux de plaisance au niveau du pont de Frontignan indiquent une faible diminution de l'activité depuis 2001. En 2006, plus de 5 000 bateaux de plaisance ont été recensés.

Plusieurs ports de plaisance à proximité des étangs permettent les escales ou le calage des bateaux au cours de l'année :

- **Port de Frontignan** qui compte 604 anneaux, dont 90 % sont concernés par un contrat à l'année.
- **Port de Palavas les Flots** dont la capacité actuelle est d'environ 1 216 anneaux.
- **Port Ariane à Lattes** avec une capacité de 120 places.
- **Port des 4 canaux sur le Lez à Palavas les Flots qui comprend une halte fluviale**
- **Port de Carnon** peut accueillir 700 bateaux à flot et 243 bateaux hors d'eau.

II.7 L'activité industrielle

Plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sont présentes à proximité du périmètre d'étude du site Natura 2000 :

- A Lattes : Le centre de stockage du Thôt, géré par la Communauté d'Agglomération de Montpellier
- A Frontignan autour des étangs de La Peyrade, sept entreprises de dépôt de ferraille
- A Villeneuve-lès-Maguelone, la carrière de la Madeleine.



Les impacts sur le site Natura 2000 concernent en premier lieu la dégradation de la qualité des eaux par des pollutions directes ou indirectes. L'amélioration de l'état des eaux devra donc passer par la mise en place de mesures de réduction de ces pollutions.

III Les pratiques traditionnelles

Cf. CARTE N° 12 : Usages traditionnels et activités récréatives (ANNEXES)

III.1 La chasse

Un groupe de travail chasse et activités cynégétiques a été constitué à l'échelle du site Natura 2000. L'objectif global poursuivi par l'opérateur local et les fédérations des chasseurs (Fédération départementale de l'Hérault et la Fédération régionale) est d'amener les chasseurs à s'investir dans la démarche Natura 2000. L'objectif opérationnel est d'aider le groupe à produire des éléments pour l'état des lieux de l'activité chasse et si possible de proposer des mesures ou des actions que les chasseurs pourraient mettre en œuvre afin de concourir aux objectifs de conservation.

Les deux premières séances ont été essentiellement consacrées à amener le groupe à caractériser spatialement les territoires de chasse sur le site. Le volet socioéconomique devant être travaillé et validé lors de prochains groupes de travail, les données seront intégrées ultérieurement au présent diagnostic.

Les territoires de chasse des associations de chasse maritime

Deux associations de chasse maritime (ACM) bénéficient par amodiation¹ du droit de chasse sur le domaine public maritime (DPM) et le domaine public fluvial (DPF).

Les chasseurs de l'ACM de Frontignan pratiquent sur l'étang d'Ingril et sur une petite zone linéaire sur la roubine de Vic qui dépend du DPF². Les membres de l'association de chasse maritime de Villeneuve-lès-Maguelone chassent quant à eux sur l'étang de l'Arnel (n°12).

Les superficies des ces territoires s'estiment à 683 ha pour ce qui concerne l'étang d'Ingril et 1 116 ha pour la partie chassée de l'étang de l'Arnel (y compris le dépassement hors limite de la ZPS).

Les territoires dépendant des ACM du site représentent donc globalement 35% du territoire chassé sur le site.

Les territoires des sociétés de chasse communale non ACM

Ces territoires concernent 7 sociétés de chasse (hors ACM).

Sur ces territoires il s'y pratique couramment la chasse au gibier d'eau à l'affût avec appelants ou à la botte, la chasse à la passée et la chasse à terre avec chiens.

Globalement la superficie des territoires de chasse des sociétés non ACM peut ainsi être estimée à environ 3 800 ha soit 58% de la ZPS.

Les territoires de chasse privée

Des organisations de chasse privée sont identifiées sur quatre domaines.

La superficie totale de ces territoires en chasse privée s'estimerait à 550 ha soit près de 8,5 % de la ZPS.

III.2 Le pâturage de loisir

La quasi-totalité des propriétaires privés de chevaux exercent l'activité de pâturage à titre de loisir. Certains se regroupent pour pouvoir disposer de locaux adaptés, pour acheter du foin, et réduire ainsi les coûts d'entretien engendrés par cette activité ; la personne propriétaire des lieux assurant quotidiennement la surveillance et le soin aux chevaux.

¹ Les modalités particulières de la chasse sur le DPM seront explicitées dans le rapport final. De même un chapitre traitera des divers modes de chasse pratiqués sur le site ainsi que de la législation correspondante.

² Les terrains du DPM et du DPE seront également cartographiés dans le rapport final.



Le problème majeur rencontré par ces propriétaires privés est le manque de place, le manque de parcelles à pâturer. Pour reprendre l'expression de certains, les nouveaux résidents achètent un cheval « comme un chien » sans réellement connaître l'investissement humain et financier que demande un tel animal. Certains propriétaires privés attendent de Natura 2000 un regain d'intérêt à propos de leur situation et craignent que les contrats ne bénéficient qu'aux éleveurs professionnels.

III.3 La pêche amateur

La pêche à la ligne en lagune ou dans les canaux et graus (appartenant au domaine public maritime) ne requiert pas de permis de pêche comme c'est le cas en rivière. La réglementation concerne uniquement le respect de la taille légale des poissons pêchés (essentiellement loup et dorades). Il est donc difficile d'évaluer l'impact de cette pratique, très peu contrôlée.

Dans l'Hérault et le Gard, la pêche maritime de loisir des coquillages fousseurs, de quelque manière qu'elle soit, est interdite dans les eaux salées de ces départements depuis l'arrêté du 26 Octobre 2004.

IV Les activités récréatives

Cf. CARTE N° 11 : Usages traditionnels et activités récréatives '(ANNEXES)

Les activités de pleine nature font partie des principales activités des touristes. A cela vient s'ajouter les promeneurs et sportifs de la région. Ces activités sont de plus en plus appréciées et se déclinent sous plusieurs formes.

IV.1 La randonnée pédestre

La randonnée pédestre est pratiquée par 35 % de la population touristique de la région Languedoc-Roussillon selon une étude du Comité Départementale du Tourisme. C'est une des activités privilégiées des touristes et qui est également très pratiquée par les locaux.

IV.2 La découverte de la nature

Chaque année le programme « À la découverte des étangs » qui propose des visites guidées, des sentiers de découverte et des ateliers enfants sur l'ensemble de la zone d'étude. Au cours de ces ateliers, l'observation des oiseaux, de la faune et de la flore en général permet une sensibilisation du public aux problématiques liées aux zones humides. Les gestionnaires en place sur le secteur participe également à ce programme sur leur territoire.

Sur le secteur, plusieurs associations organisent également individuellement des promenades thématiques ou non.

IV.3 Le cyclotourisme

Le cyclisme fait également partie des activités les plus pratiquées sur la zone d'étude, notamment pendant les mois d'été. Les sites utilisés pour la pratique du vélo sont sensiblement les mêmes que pour la promenade et la randonnée. Trois sites sont plus particulièrement appréciés :

- Les berges du canal du Rhône à Sète, par le chemin de halage,
- La cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone

- Sur l'arrière plage en général.

IV.4 Activités équestres

Cinq centres équestres sont présents sur le périmètre et sont en activité toute l'année. Ils proposent des cours d'apprentissage ou de perfectionnement ainsi que des balades encadrées autour du site. Un centre est présent au bois des Aresquiers et propose des balades dans le bois et aux alentours. D'autres sont situés à Vic la Gardiole et Lattes.

En revanche, l'été, de nombreuses **balades à cheval** sont proposées par des centres équestres temporaires et parfois sauvages. Les sites utilisés pour les promenades ne sont alors pas connus. L'importance de cette activité et son impact sur le milieu est difficile à évaluer car très éparpillée et inégale.

IV.5 Les activités nautiques

Les activités nautiques pratiquées sur les lagunes sont :

- La planche à voile
- Le Kite surf
- Le kayak

Les lagunes méditerranéennes, et notamment les étangs palavasiens, possèdent de nombreux atouts pour la pratique de ces sport : des vents forts et fréquents, une faible profondeur, une meilleure sécurité notamment pour les débutants, un accès facile pour la plupart des étangs. Ces activités ne sont pas autorisés officiellement, mais sont tolérées.

IV.6 Les sports motorisés

Les pratiques de sports motorisés de pleine nature dans les espaces naturels connaissent un succès croissant mais certaines activités entraînent inévitablement des excès.

Les loisirs motorisés ont un impact fort sur les milieux naturels : bruit, dérangement de la faune, destruction de la flore...

C'est pourquoi la circulation en dehors des voies ouvertes à la circulation publique est interdite. Le code de l'environnement qui résulte sur ce point de la loi du 3 janvier 1991 renforce et unifie un dispositif juridique dont l'objectif est d'assurer la conservation durable des espaces naturels. Les maires disposent d'une compétence accrue qui lui permet de réglementer la circulation des véhicules à moteur pour des motifs environnementaux

Peu fédérés, les pratiquants devront toutefois être invités à participer à la démarche Natura 2000 afin de trouver un équilibre entre la préservation des espaces naturels et la liberté de circulation.

- | | |
|---|---|
|  | Les sites fréquentés sont nombreux, aménagés ou non, plus ou moins fragiles. |
|  | De nombreuses activités y sont pratiquées de manière encadrée ou individuelle. |
|  | Les impacts de ces activités sont nombreux (piétinement et cueillette des espèces végétales, dérangements de la faune, non respect des règlements, pollutions diverses, conflits d'usages), et leurs effets peuvent être irréversibles. |
|  | Associer les représentants de ces activités à la démarche Natura 2000 permettra d'engager le dialogue : faut-il s'engager ou poursuivre les efforts pour des pratiques plus adaptées au site et/ou mieux adapter certains sites à certaines pratiques ? |

V Le phénomène de « cabanisation »

Cf. CARTE N° 12 : Secteurs de cabanisation impactant le site Natura 2000

La cabanisation, ce n'est plus la cabane, implantée en zones humides littorales pour des pratiques traditionnelles de chasse, de pêche ou d'agriculture, voir de lieu de détente.

La cabanisation, c'est bien le développement d'occupation sans autorisation de parcelles privées en zones inconstructibles, souvent en zones à risques (inondations ou incendies) et en milieux sensibles.

Implantées sur des zones humides, ces constructions nuisent au libre écoulement des eaux, peuvent accroître le risque d'inondation et surtout portent atteinte à la qualité et à la biodiversité des zones humides (rejets directs d'eaux usées, remblaiements sauvages, prélèvements d'eau).

Ainsi, en 2006, sur le périmètre du Siel, plus de 380 parcelles sont concernées, soit 78 ha de zones humides. Sur ces 380 parcelles, 292 correspondent à une occupation du terrain permanente ou occasionnelle. On trouve ainsi sur ces parcelles des cabanons, des mobil-home, des caravanes, ou de véritables constructions de type villa.

Depuis 2003, le Siel a impulsé une démarche de lutte contre la cabanisation avec plusieurs actions concrètes réalisées :

- L'inventaire et le diagnostic complet de la situation (Le phénomène de cabanisation sur les marges des étangs palavasiens - rapports 2003 et 2004),
- Des journées de formation à destination des élus et des techniciens (2004),
- La définition puis la mise en oeuvre, avec les communes, d'une stratégie d'actions concertée.

Cette stratégie d'action concertée, élaborée entre le Siel et les communes, s'articule autour de quatre axes :

- Participer à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Sensibiliser les communes à poursuivre les efforts en matière d'assainissement non collectif
- Accompagner les communes dans leurs démarches de surveillance et de répression des infractions
- Appuyer les communes dans la mise en oeuvre d'une politique d'intervention foncière sur les zones humides. Ce dernier point correspond principalement à la mise en place sur le territoire du Siel à un schéma d'intervention foncière (SIF).

VI Les projets sur le périmètre

VI.1 Les projets d'infrastructures de communication

Le schéma départemental cyclable.

Réalisé par le Département de l'Hérault et voté en 2002, il fixe un objectif : **faire de l'Hérault un exemple en matière de développement d'aménagements cyclables. Deux projets en cours** concernent le périmètre d'étude du site Natura 2000 :

- L'aménagement de pistes cyclables et mise en sécurité, sur les routes départementales : RD 60, RD129 et RD50E1 sur le canton de Frontignan,
- L'aménagement d'une piste cyclable sur la RD 62 E2 entre Palavas et Carnon.

Ces deux projets ont fait l'objet d'enquêtes publiques et d'évaluations des incidences sur les espaces naturels du périmètre d'étude du site Natura 2000.

Les projets de Réseau Ferré de France.

La ligne nouvelle Montpellier Perpignan.

En juillet 2005, le ministère des Transports a relancé le projet de ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan. Depuis, Réseau Ferré de France et la direction régionale Languedoc-Roussillon ont présenté à l'ensemble des acteurs régionaux un vaste programme de pré études fonctionnelles : trafic, aménagement du territoire, dessertes urbaines, environnement, circulations mixtes de TGV et trains fret, etc. Ces études qui déboucheront sur la construction de différents scénarios ouvrent la voie à l'organisation d'un débat public. L'opérateur local Natura 2000, le Siel, est

associé aux réunions de travail concernant les impacts environnementaux potentiels du projet sur la conservation du site.

Contournement de Nîmes et Montpellier.

Déclaré d'utilité publique au printemps 2005, le projet de contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier constitue un maillon essentiel du réseau européen à grande vitesse tout autant qu'un atout économique majeur pour la région. A l'horizon 2012/2013, cette ligne nouvelle permettra de doubler le trafic fret en 10 ans.

VI.2 Les projets d'aménagement des espaces naturels

Projet de protection et mise en valeur du littoral de Maguelone.

Le Département de l'Hérault a mené une étude générale ayant pour objectif une gestion intégrée du littoral entre Villeneuve-lès-Maguelone et Frontignan-plage, en étroite concertation avec les deux collectivités concernées. Des solutions d'aménagement et de mise en valeur de ces espaces côtiers sensibles ont été retenues et validées par le Comité de Pilotage fin 2004.

Sur les secteurs 1 et 2, entre le Grau du Prévost en limite de la commune avec Palavas et le poste de secours situé à l'ouest de Maguelone, la réalisation des travaux est programmée en 2007/2008 :

- Réhabilitation du cordon artificiel et rechargement massif de la plage ;
- Création d'un nouveau cordon dunaire en déplaçant les installations aquacoles et restauration d'une largeur de plage satisfaisantes

Aménagement de protection contre les inondations de la basse vallée du Lez par l'aménagement d'une chenalisation de la Lironde sur la commune de Lattes.

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), un axe concerne l'amélioration et le développement des aménagements collectifs de protection des lieux densément habités. Pour supprimer le risque de rupture des digues du Lez, un ouvrage partiteur de débit sera positionné en rive gauche du Lez. Le tracé du chenal aménagé, dimensionné aussi largement que possible en fonction des emprises et des incidences sur le site Natura 2000, contourne la ville de Lattes avant de rejoindre l'étang du Méjean.

Les études d'Avant Projet et de Projet sont terminées. L'ensemble des incidences produites par cet aménagement sur la conservation des habitats communautaires du périmètre d'étude du Site Natura 2000 ont été prises en considération.

L'opérateur local Natura 2000, le Siel, est associé aux réunions de travail concernant les impacts environnementaux potentiels du projet sur la conservation du site.



L'opérateur local de la démarche Natura 2000, le Siel, est associé aux réunions de travail concernant les impacts environnementaux potentiels des projets sur la conservation du site.

Conclusion

Cette première phase de diagnostic socio-économique a permis d'identifier les acteurs du territoire et leurs intérêts respectifs, ainsi que d'évaluer leurs incidences sur le périmètre d'étude du site Natura 2000.

Les résultats des diagnostics écologiques feront émerger les sites d'importance communautaire et ressortir les secteurs sur lesquels des mesures de gestion plus adaptées des activités et du milieu devront être mises en œuvre.

La définition de ces mesures devra être l'aboutissement du travail de concertation mené à l'échelle du site avec l'ensemble des acteurs du territoire.

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

CARTE N° 1 : Présentation de la zone d'étude

CARTE N° 4 : Protections réglementaires

CARTE N°11 : Secteurs de pêche et activités agricole

CARTE N° 12 : Usages traditionnels et activités récréatives

Les autres cartes citées dans le document de synthèse sont consultables sur le site Internet du Siel : <http://www.siel-lagune.org>

CARTE N° 2 : Structures intercommunales

CARTE N° 3 : Situation foncière

CARTE N°5: Zones inondables

CARTE N°6 : Zonages d'urbanisme

CARTE N° 7 : Gestion des espaces naturels

CARTE N° 8 : Occupation des sols

CARTE N° 9 : Réseau des infrastructures de transport

CARTE N° 10 : Fréquentation en période estivale

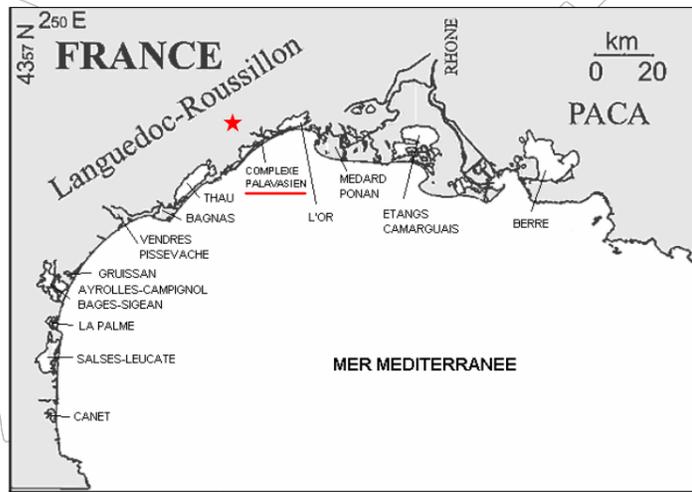
CARTE N° 13 : Secteurs de cabanisation impactant le site Natura 2000

PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

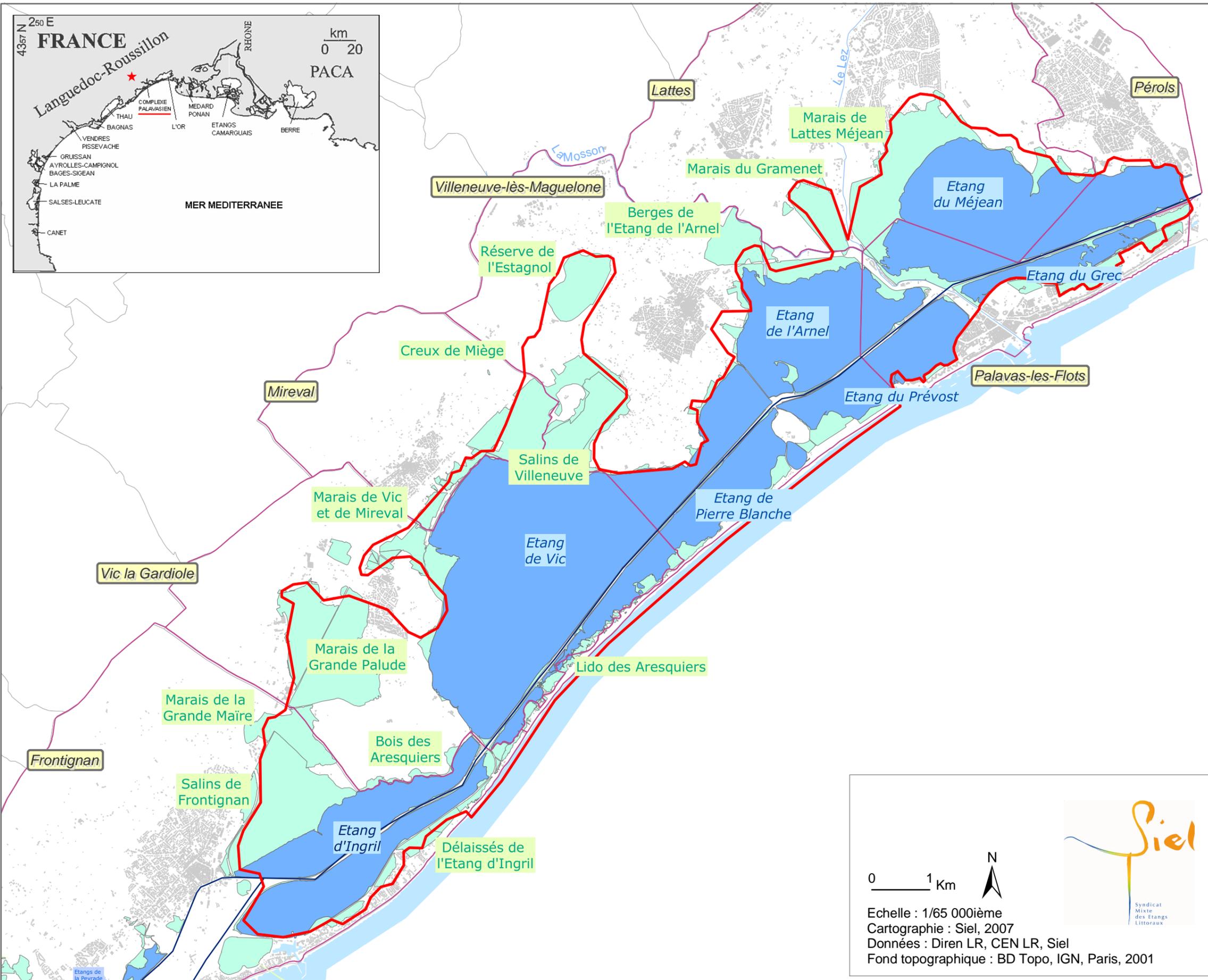
Document d'objectifs des sites FR 910 1410 et FR 911 0042 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol"



Document de travail



CARTE N°1



Légende

Contour du site Natura 2000

Réseau hydrographique

- Lagunes
- Zones humides périphériques
- Zone marine
- Principaux cours d'eau
- Canal du Rhône à Sète

Données de cadrage

- Limites communales
- Limites des communes du Siel
- Zones urbanisées

0 1 Km



Echelle : 1/65 000ième
 Cartographie : Siel, 2007
 Données : Diren LR, CEN LR, Siel
 Fond topographique : BD Topo, IGN, Paris, 2001



PROTECTIONS REGLEMENTAIRES

Document d'objectifs des sites FR 910 1410 et FR 911 0042 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol"

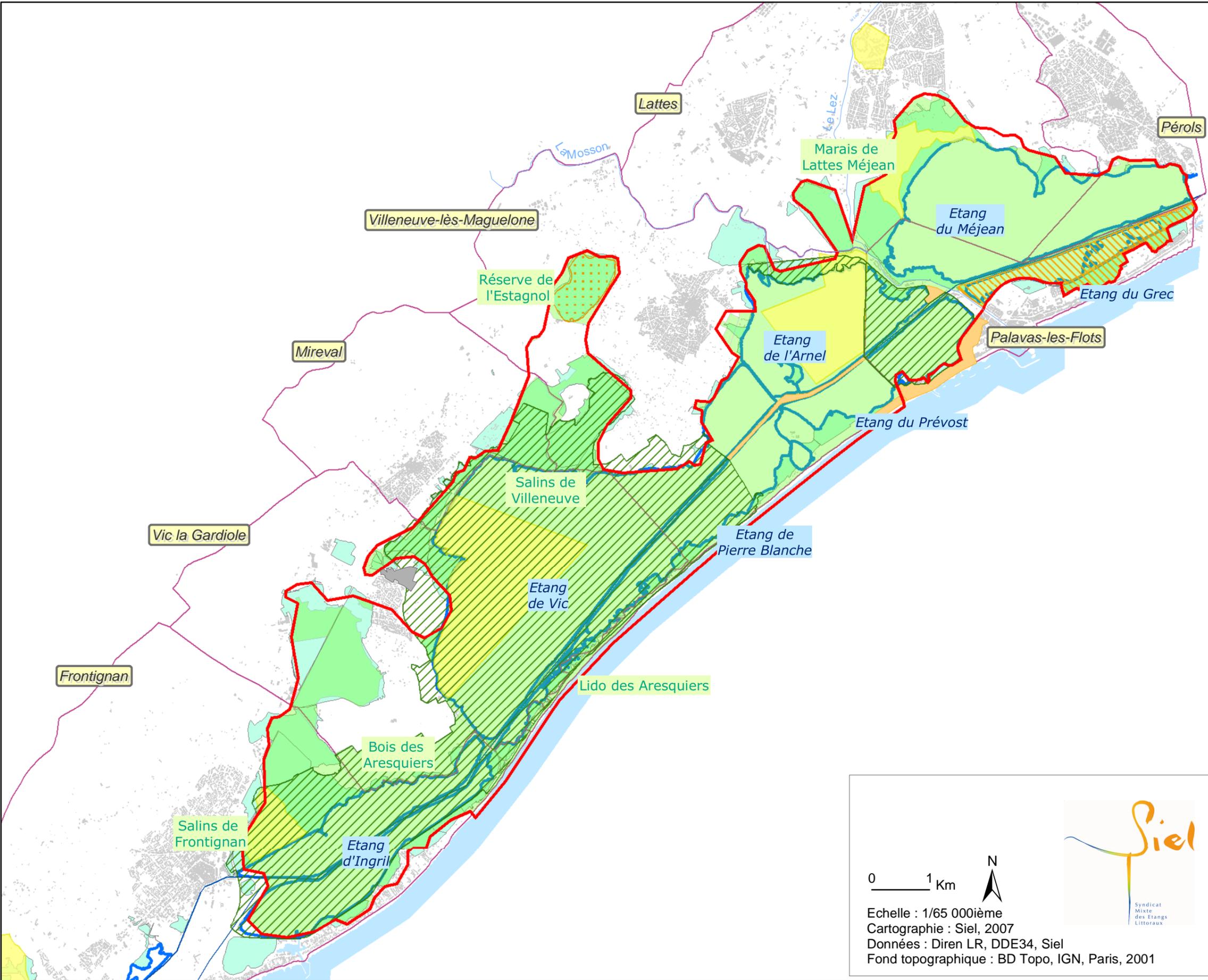


Document de travail

CARTE N°4

Légende

- Contour du site Natura 2000
- Périmètres de protections**
 - Sites classés
 - Sites inscrits
 - Arrêté de Protection de Biotope
 - Réserve naturelle
 - Réserves de chasse
 - Zones naturelles des PLU
- Données de cadrage**
 - Limites des communes du Siel
 - Lagunes
 - Zones humides périphériques



0 1 km

Echelle : 1/65 000ième
Cartographie : Siet, 2007
Données : Dren LR, DDE34, Siet
Fond topographique : BD Topo, IGN, Paris, 2001

SECTEURS DE PECHE ET ACTIVITES AGRICOLES

Document d'objectifs des sites FR 910 1410 et FR 911 0042 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol"



Document de travail

CARTE N°11

Légende

Contour du site Natura 2000

Parcelles agricoles recensées

- Viticulture
- Parcelles pâturées
- Autres cultures

Pêche et activités aquacoles

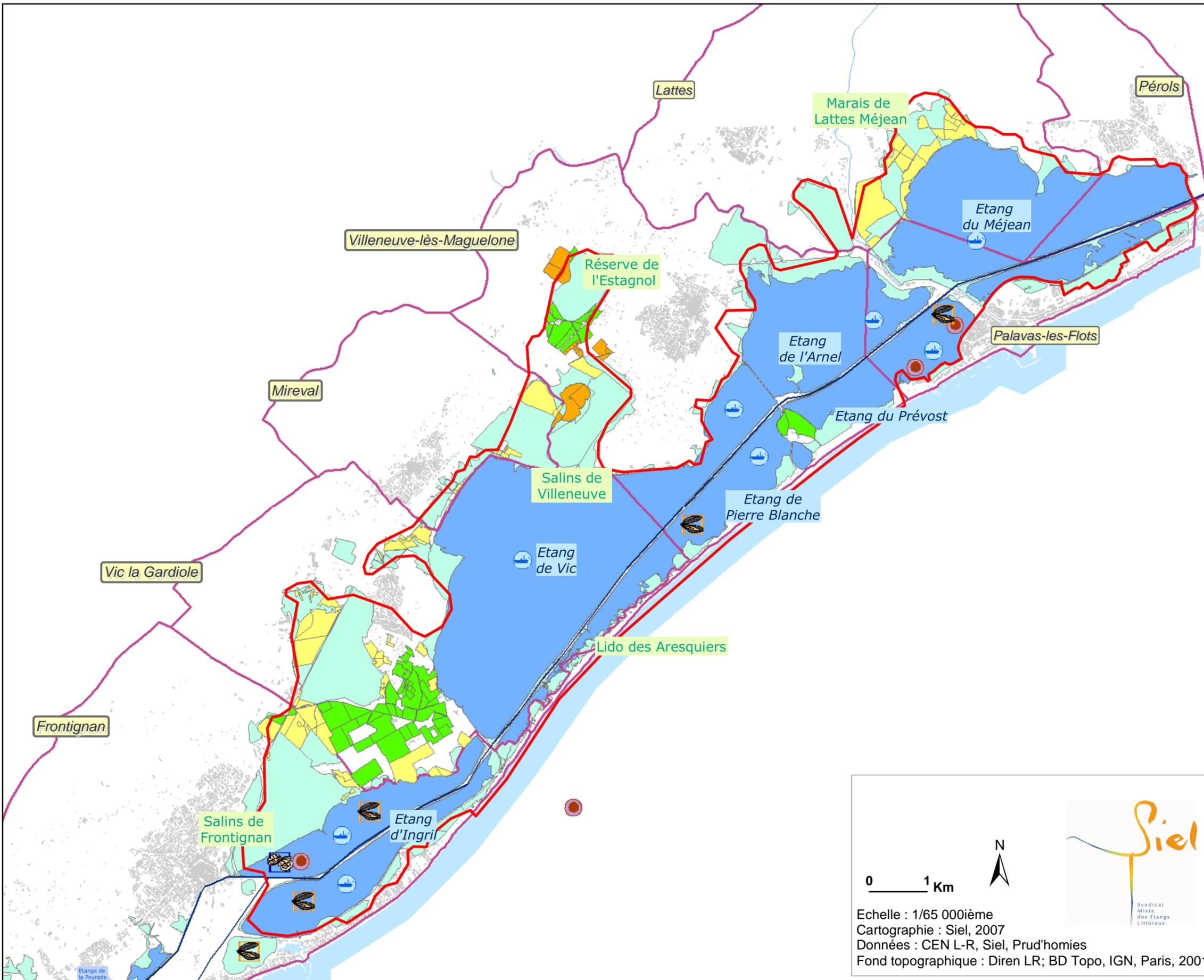
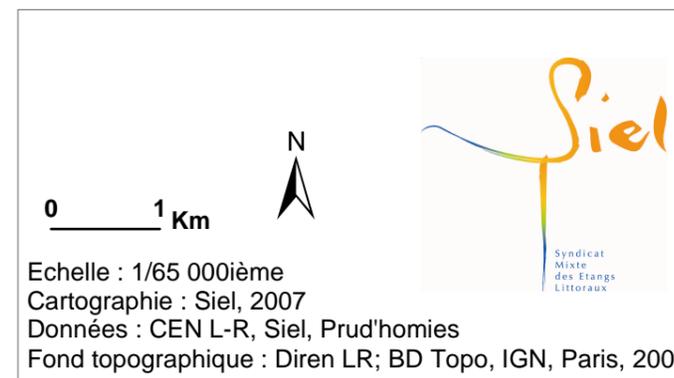
- Pêche
- Gisements de palourdes
- Conchyliculture
- Vénériculture

Données de cadrage

- Limites des communes du Siel
- Zones urbanisées

Réseau hydrographique

- Lagunes
- Zones humides périphériques
- Canal du Rhône à Sète



USAGES TRADITIONNELS ET ACTIVITES RECREATIVES

Document d'objectifs des sites FR 910 1410 et FR 911 0042 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol"

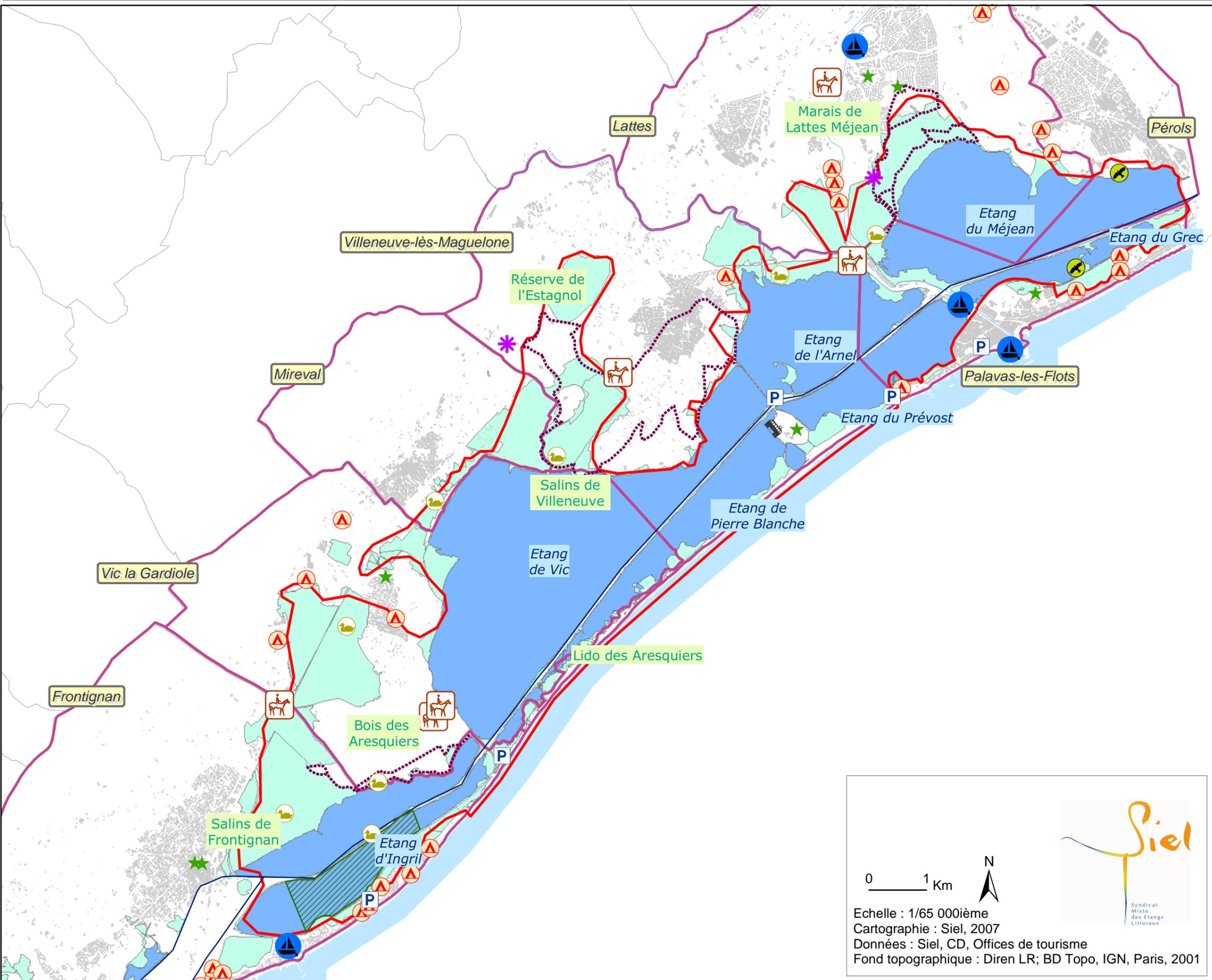


Document de travail

CARTE N°12

Légende

- Contour du site Natura 2000
- Usages traditionnels**
- 🦆 Chasse au gibier d'eau
- Activités récréatives**
- ⚠️ Campings
- ⚓ Ports de plaisance
- Véliplanchisme
- 🐎 Centres equestres
- ✳️ Parcs sportifs ou à thèmes
- ★ Sites culturels
- 🦉 Observatoires
- ⋯ Circuits de randonnées
- Données de cadrage**
- 🚂 Petit train
- P Parking autorisé
- Limites des communes du Siel
- Lagunes
- Zones humides périphériques
- Canal du Rhône à Sète ²⁸



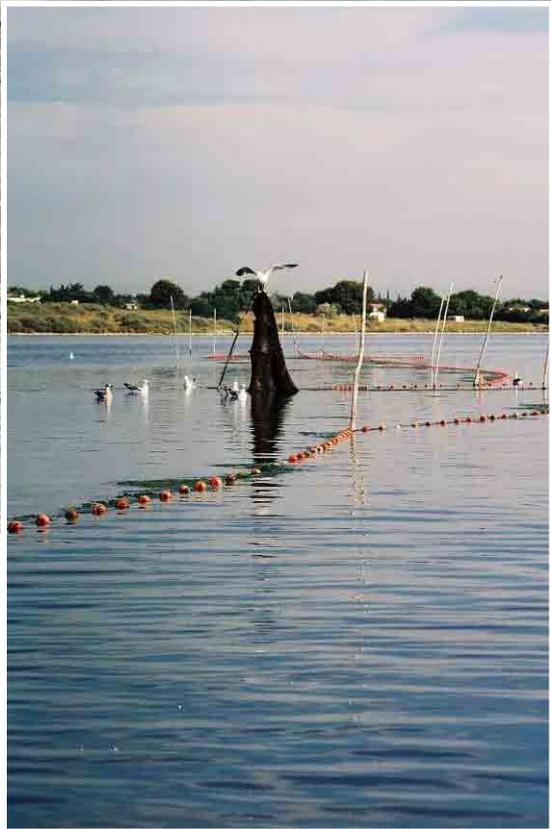
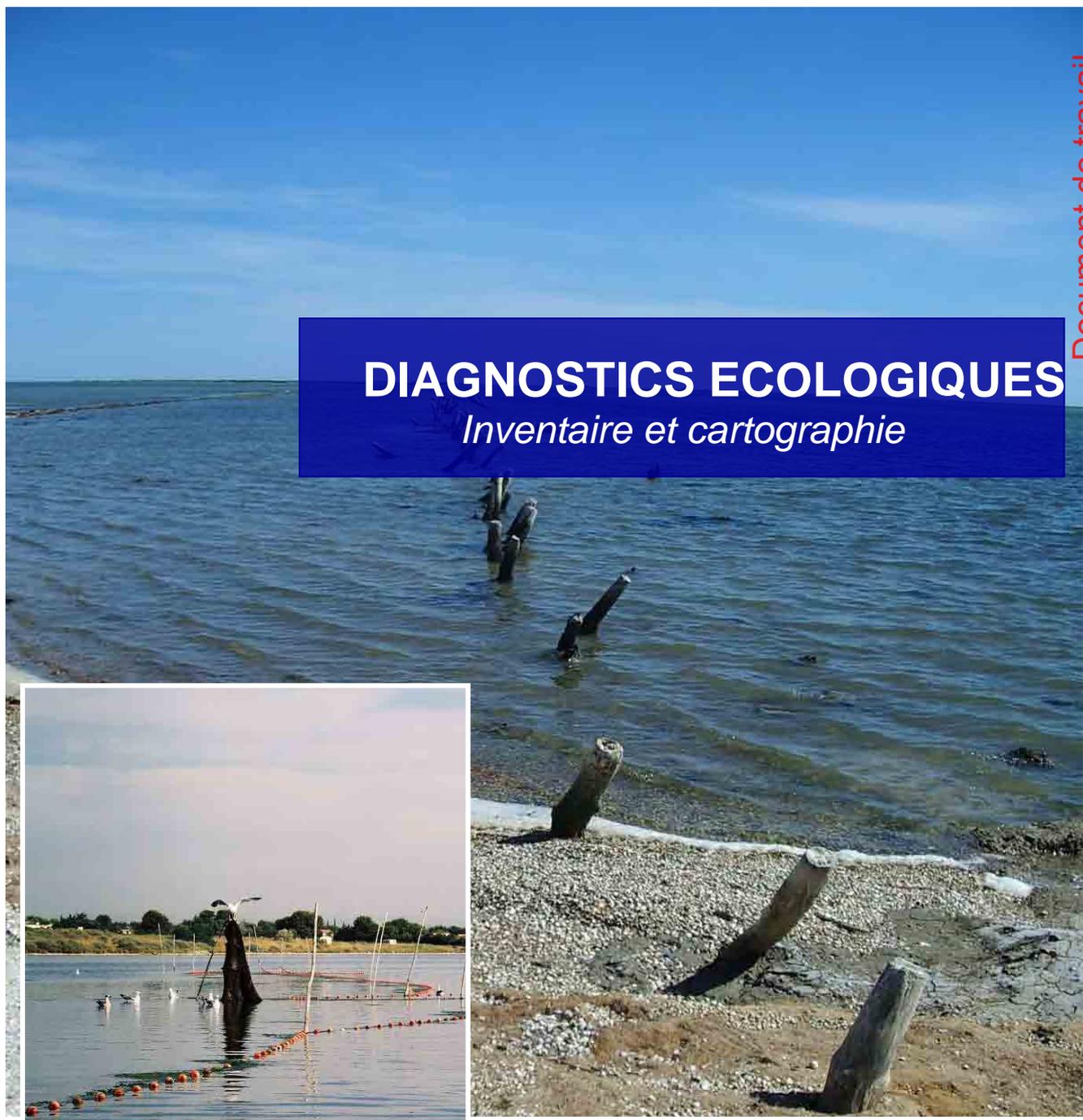
0 — 1 Km

N

Echelle : 1/65 000ième
 Cartographie : Siel, 2007
 Données : Siel, CD, Offices de tourisme
 Fond topographique : Diren LR; BD Topo, IGN, Paris, 2001

DIAGNOSTICS ECOLOGIQUES

Inventaire et cartographie



SITE D'INTERET COMMUNAUTAIRE FR 9101410
ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR 91110042

Diagnosics écologiques

Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol

ZPS FR9110042 & SIC FR9101410

PARTIE I	RESULTATS DES INVENTAIRES	31
I	Habitats naturels.....	31
I.1	Résultats	31
I.2	Restitution cartographique	32
II	Avifaune.....	33
II.1	Les oiseux et leurs habitats	33
II.2	Espèces d'oiseaux de la ZPS « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol ».....	35
PARTIE II	Hiérarchisation des enjeux	38
I	Méthode.....	38
II	Résultats.....	39
PARTIE III	Définition d'un périmètre écologique cohérent	40
Conclusion.....		40
ANNEXES		41
Annexe 1 : Hiérarchisation.....		42
Annexe 2 : Cartographies		45

PARTIE I RESULTATS DES INVENTAIRES

I Habitats naturels

Cette étude, réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R), synthétise du point de vue des Directives « Habitats » et « Oiseaux » les résultats de l'« Inventaire détaillé des zones humides périphériques des étangs palavasiens » réalisé en 2006 et de prospections supplémentaires effectuées durant l'année 2007.

I.1 Résultats

Habitats d'intérêt communautaire (*prioritaires) des étangs palavasiens et de l'étang de l'Estagnol			
Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Surfaces [ha]	Représentativité [%]
Site total		6515	
*Lagunes côtières	*1150	4062,1	62,3
Végétations pionnières à Salicornes annuelles	1310	89,1	1,3
Prés salés méditerranéens	1410	327	5
Fourrés halophiles méditerranéens	1420	473,7	7,3
*Steppes salées méditerranéennes	*1510	1,79	0,03
Dunes mobiles embryonnaires	2110	5,35	0,08
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)	2120	6,69	0,1
Dépressions intradunales	2190	0,23	négligeable
Dunes fixées (dunes grises)	2210	0,4	négligeable
Eaux stagnantes oligo-mésotrophes	3130	ponctuel	négligeable
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140	2,6 (+ ponctuel)	0,04
*Mares temporaires méditerranéennes	*3170	1,68	0,03
*Parcours substeppiques	*6220	43,77	en dehors du site
Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes	6420	5,57	0,08

Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets	6430	0,018	négligeable
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	3,98	0,06
*Marais calcaires à Cladium mariscus	*7210	2,36	0,04
Pentes rocheuses calcaires	8210	0,92	en dehors du site
Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	92A0	31,49	0,48
Galeries et fourrés riverains méridionaux (...)	92D0	51,52	0,79
Forêts de Quercus ilex	9340	18,26	en dehors du site

I.2 Restitution cartographique

Les cartes des habitats naturels ont été simplifiées pour en faciliter la lecture : en cas de présence de mosaïques (présence de plusieurs habitats au sein d'un polygone) n'est représenté que l'habitat à plus fort intérêt patrimonial ou, à intérêt égal, l'habitat dominant.

Cf. en ANNEXE 2

CARTE N°1 : Habitats d'internet Communautaire

CARTE N°4 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – exemple de zoom

Les autres cartes citées dans le document de synthèse sont consultables sur le site Internet du Siel : <http://www.siel-lagune.org>

CARTE N° 2 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 1

CARTE N° 3 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 2

CARTE N°5: Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 4

CARTE N°6 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 5

II Avifaune

II.1 Les oiseaux et leurs habitats

L'inventaire des espèces d'oiseaux citées en Annexe I de la Directive Oiseaux et leur cartographie ont été réalisés en associant :

- les observations de terrains effectuées depuis 1991 par les ornithologues du GRIVE et depuis 2005 du CEN L-R. La base de données sur les laro-limicoles, gérée par Patrice CRAMM, a été gracieusement mise à notre disposition.

SYNTHESE DES DONNEES ET INVENTAIRE DE TERRAIN

La synthèse des données et les derniers inventaires ont été réalisés par Xavier RUFRAY. Toutes les observations concernant des espèces de l'Annexe I de la directive « Oiseaux » ont été extraites de la base. Ces données ont permis de réaliser un inventaire complet des connaissances ornithologiques des étangs palavasiens et de leurs zones humides annexes.

Pour ces inventaires, différentes techniques de récoltes de données ont été utilisées :

- Des observations directes sans protocoles (Balbuzard pêcheur, Sterne caspienne...);
- Des écoutes diurnes (Bruant ortolan, Pipit rousseline, Outarde canepetière...);
- Des écoutes nocturnes (Blongios nain, Butor étoilé, principalement);
- Des comptages précis des nids de chaque colonie de laro-limicoles
- Des comptages simultanés (Programme WETLANDS) des rassemblements d'oiseaux hivernants (Ardéidés)

RESTITUTION CARTOGRAPHIQUE

En ce qui concerne la cartographie relative aux oiseaux de l'Annexe I de la directive « Oiseaux », nous avons volontairement choisi de ne pas cartographier ponctuellement chaque espèce de l'annexe I présente dans le Formulaire Standard de Données. En effet, beaucoup d'espèces fréquentent le même type d'habitat, même si elles ont parfois des exigences écologiques différentes. Nous avons donc préféré réaliser une cartographie synthétique des habitats d'oiseaux par cortège (les espèces de roselières, les espèces de ripisylves, etc...)

Cf. en ANNEXE 2

CARTE N°8 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Oiseaux laro-limicoles nicheurs et état de conservation de leurs habitats

Les autres cartes citées dans le document de synthèse sont consultables sur le site Internet du Siel : <http://www.siel-lagune.org>

CARTE N° 7 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Oiseaux paludicoles nicheurs et état de conservation de leurs habitats

CARTE N° 9 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Oiseaux des lagunes hivernants et état de conservation de leurs habitats

CARTE N° 10 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Passereaux et état de conservation de leurs habitats

CARTE N° 11 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Oiseaux des rochers et des ripisylves et état de conservation de leurs habitats

Cartographie des habitats d'oiseaux

En l'absence de Cahiers d'habitats, toujours en attente du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, nous n'avons pas de documents de référence caractérisant précisément au niveau français et européen les habitats d'oiseaux à cartographier. Ces habitats ont donc été définis en fonction des connaissances locales des espèces et des milieux dans lesquels elles évoluent.

Les habitats d'espèces sont un ensemble d'habitats naturels exploités au cours de leur cycle biologique comme zone de nidification, zone d'alimentation, zone de refuge ou de repos. Ces habitats d'espèces représentent ainsi de nombreuses combinaisons d'habitats élémentaires. En effet, les oiseaux sont moins liés à des caractéristiques botaniques et phytosociologiques qu'à des caractéristiques structurelles des habitats (ex : hauteur de la végétation, salinité, hauteur d'eau, degré d'inondation et d'exondation, productivité trophique, ...).

La cartographie des habitats d'oiseaux a été élaborée en croisant la cartographie des habitats naturels et la connaissance ponctuelle issue des inventaires avifaune menés depuis 20 ans. Dès lors qu'un oiseau a été observé sur un habitat élémentaire de la directive « Habitat », nous avons considéré cet habitat comme habitat potentiel de l'espèce en question ou du cortège d'espèces associées.

Enfin, nous avons choisi de ne cartographier que les habitats d'espèces présentant les enjeux de conservation les plus primordiaux et exprimant au mieux la complexité de l'utilisation des habitats naturels par l'avifaune. Le choix de la représentation cartographique d'un nombre limité d'espèces s'est imposé du fait du grand nombre d'espèces inventorié sur les étangs palavasiens (plus de 230 espèces, dont 47 inscrites en Directive « Oiseaux » et 30 dont les étangs palavasiens jouent un rôle important pour leur conservation).

Cartographie de l'état de conservation des habitats d'oiseaux

Une cartographie de l'état de conservation des habitats d'oiseaux pour l'ensemble des espèces permet de cibler des zones prioritaires pour une gestion future du site. L'état de conservation d'un habitat d'oiseau a été estimé en fonction de l'état de conservation des habitats naturels en place, de la dynamique observée de ces habitats (salinisation,...) et des menaces observées ou pressenties.

L'état de conservation est hiérarchisé en 4 classes :

• **Bon** : zone préservée de toute menace majeure pour les oiseaux et leurs habitats.

• **Moyen** : zone exploitée par des espèces en mauvais état de conservation, soumise à des menaces qui ne portent pas préjudice à la viabilité à court terme des populations d'oiseaux qui l'exploitent. Nécessité d'élaborer des mesures de gestion simples à mettre en œuvre.

• **Mauvais** : zone exploitée par des espèces en mauvais état de conservation et soumise à des menaces multiples pouvant à court terme porter préjudice à la viabilité des populations d'oiseaux sur le site. Nécessité d'élaborer des mesures de conservation importantes.

• **Très mauvais** : zone exploitée par des espèces en mauvais état de conservation et habitat directement en danger de disparition ou de dégradation irrémédiable. Nécessité d'actions de conservation urgentes.

II.2 Espèces d'oiseaux de la ZPS « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

Le tableau suivant a vocation de permettre la mise à jour du Formulaire Standard de Données Natura 2000 du site et de donner les justifications sur la présence ou non des espèces au sein de ce formulaire. La liste exclue de manière volontaire les oiseaux migrateurs de l'annexe I qui transite régulièrement en petit nombre ou accidentellement sur le site, mais dont la ZPS ne joue pas de rôle particulier en terme de conservation et dont la mise en œuvre d'actions de conservation spécifiques n'auraient pas de répercussions sur l'état de conservation des populations en Région, en France et en Europe.

Nous pouvons citer, pour les espèces exclues, par exemple :

- **Les espèces migratrices ou erratiques qui ne font que transiter par l'espace aérien et dont les haltes sur le site ne sont pas significatives :**
 - Cigogne noire *Ciconia nigra*,
 - Bondrée apivore *Pernis apivorus*
 - Milan royal *Milvus milvus*
 - Autour des Palombes *Accipiter gentilis*
 - Faucon pèlerin *Falco peregrinus*
 - Faucon d'Eléonore *Falco eleonorae*
 - Faucon kobez *Falco vespertinus*
 - Guifette leucoptère *Chlidonias leucopterus*
 - Goéland d'Audouin *Larus audouinii*
 - Marouette ponctuée *Porzana porzana*
 - Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

- **Les espèces nicheuses à proximité du site, utilisant parfois des milieux au sein de la ZPS :**
 - Fauvette pitchou *Sylvia undata*
 - Busard cendré *Circus pygargus*
 - Grand-Duc d'Europe *Bubo bubo*

- **Les espèces hivernantes marginales (population très faible)**
 - Busard Saint Martin *Circus cyaneus*
 - Faucon émerillon *Falco columbarius*
 - Fuligule nyroca *Aythya nyroca*

En conclusion, 30 espèces peuvent être retenues pour le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 des « étangs palavasiens et de l'étang de l'Estagnol ».

i = individus ; p = couples

Espèces	Résidente	Nidification	Migration	Hivernage	Justification
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	5-7 p			Oui	L'espèce se reproduit tous les ans sur la RN de l'Estagnol, le Boulas et le Marais de Lattes
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>		10-20 p	oui		L'espèce se reproduit tous les ans sur la RN de l'Estagnol, le Boulas et le Marais de Lattes, le Gramenet
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>		0-5 p 50-100 i			L'espèce est présente tous les ans, mais les preuves de reproduction ne sont pas annuelles
Crabier chevelu <i>Ardeola ralloides</i>			50 – 100 i		Présent en migration de manière significative
Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	100-500 i				L'espèce est présente toute l'année, mais il n'existe aucune colonie de reproduction dans la ZPS
Grande Aigrette <i>Egretta alba</i>				10-20 i	L'espèce hiverne tous les ans
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>		10-50 p	Oui		L'unique colonie de reproduction se trouve sur la RN de l'Estagnol.
Flamant rose <i>Phoenicopterus ruber</i>	1000-2500 i				L'espèce est commune toute l'année, mais aucune colonie de reproduction dans la ZPS
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>		8 p	500 – 800 i	100-250 i	Niche et hiverne sur la ZPS, en particulier sur le Marais de Lattes et le Gramenet.
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	8-13 p				Se reproduit et hiverne sur les roselières de la ZPS
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	10-15 p				L'espèce se reproduit dans la ripisylve du Rieucoulon, la ripisylve de l'Estagnol...
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>			10-20 i		Les lagunes servent de halte migratoire pour cette espèce migratrice tous les ans
Talève sultane <i>Porphyrio porphyrio</i>		2-3 p			Reproduction prouvée sur la RN de l'Estagnol en 2006. Présent en 2007.
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>		50-150 p			L'espèce est commune
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>		150-250 p		300 – 1000 i	Niche dans les salins abandonnés (Villeneuve), sur le lido de Pierreblanche. Hivernage important sur les lagunes
Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>		40-50 p		10-30 i	Niche et hiverne sur les bordures des lagunes, en particulier le lido de Pierreblanche
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>			1000-2000 i		Commun en migration dans les marais doux
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>		10-22 p		100-500 i	Niche en petit nombre sur les salins de Villeneuve. Hivernant régulier sur les lagunes
Goéland railleur <i>Larus genei</i>			100-500 i		Les oiseaux reproducteurs camarguais et de l'étang de l'Or transitent par les étangs palavasiens lors de

					leur migration. Les haltes sont importantes.
Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>		200-540 p			La ZPS constitue l'un des principaux sites de nidification de l'espèce en Languedoc et en France.
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>		150 – 300 p			La ZPS constitue l'un des principaux sites de nidification de l'espèce en Languedoc.
Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>		0-25 p		50-200 i	L'espèce niche de manière occasionnelle, mais hiverne tous les ans sur les lagunes
Sterne caspienne <i>Sterna caspia</i>			200 – 500 i		Les étangs palavasiens constitue l'une des zones de halte migratoire les plus importantes de France pour cette espèce.
Sterne hansel <i>Gelochelidon nilotica</i>		5-10 i	10-50 i		Les oiseaux de la colonie de l'étang de l'Or s'alimentent en partie sur la ZPS et des tentatives de reproduction ont eu lieu dans les salins de Villeneuve en 2006 et 2007.
Guifette moustac <i>Chlidonias hybridus</i>			100-500 i	10-20 i	Présent en migration. En hiver, Cette ZPS et celle de l'étang de l'Or constituent l'unique site d'hivernage de France.
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>			100-250 i		Présent en migration.
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	1-5 p			Oui	Niche sur la RN de l'Estagnol en particulier
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		2-5 p			Niche dans les environs de la RN de l'Estagnol, le bois des Aresquiers...
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	15-25 p				Présent dans les prés salés, les vignobles de la ZPS
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	15-20 p				Présent dans les vignobles et les garrigues basses
Lusciniole à moustaches <i>Acrocephalus melanopogon</i>	40-50 p				Niche dans les roselières de l'Estagnol, du Boulas, du Marais de Lattes....

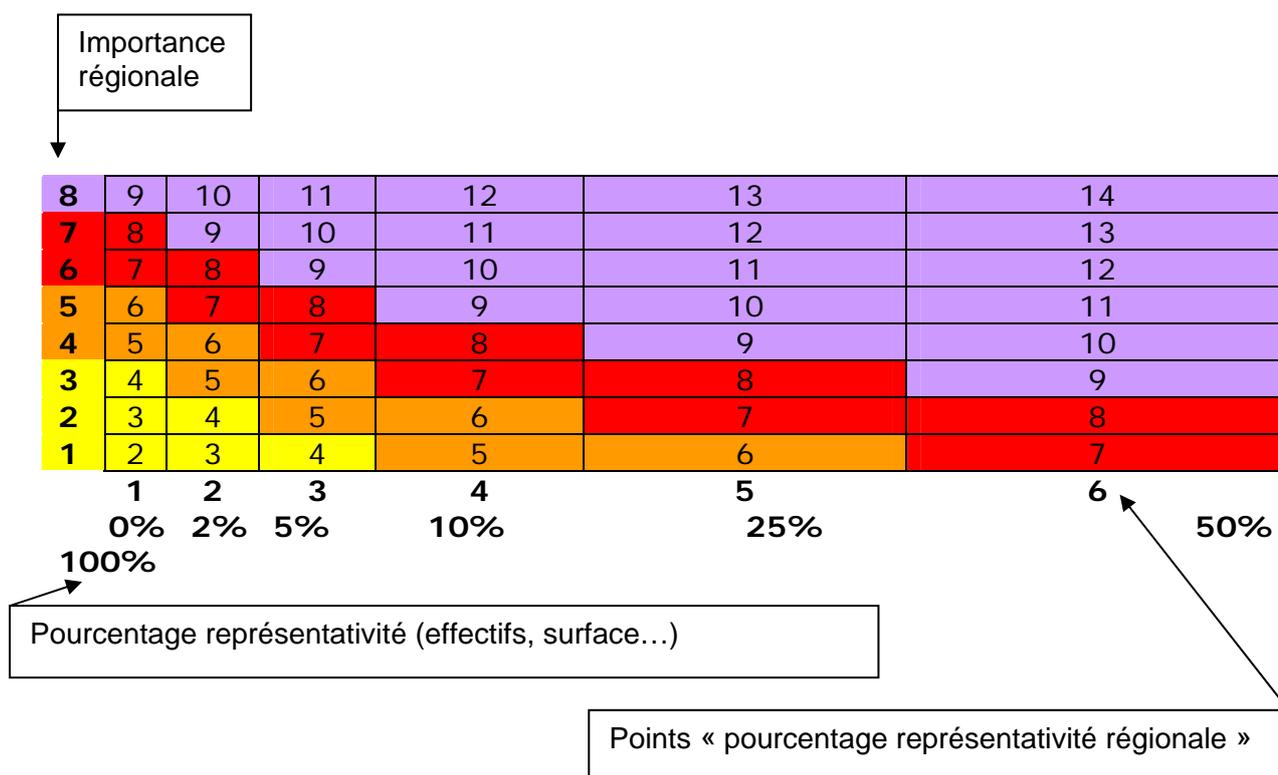
Devant le nombre important d'espèces présent dans les FSD et afin d'aider l'opérateur Natura 2000 dans ses choix en terme de priorité d'actions, une méthode de hiérarchisation des enjeux a été mise au point par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Languedoc-Roussillon (CSRPN LR).

PARTIE II Hiérarchisation des enjeux

I Méthode

A partir des notes attribuées aux enjeux (espèces, habitats naturels) des annexes des Directives « Habitats » et « Oiseaux » au niveau régional par le CSRPN (voir méthode en annexe), et des effectifs présents dans la ZPS et en Région, il est possible, à travers le tableau croisé suivant, de hiérarchiser les enjeux de conservation d'un site.

Tableau de hiérarchisation des enjeux par sites



Sont ainsi déterminées 4 classes simples (Très fort, Fort, Modéré, Faible), tous types d'enjeux confondus (faune, flore, habitats), ce qui permet de les hiérarchiser au sein de chaque site.

> 9 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< 5 points	Enjeu faible
N	Somme des points « importance régionale » + « représentativité »

II Résultats

Code EUR15	Intitulé Natura 2000	priorité	Note finale
	Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>		12
1150	Lagunes côtières	*	11
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i>		11
	Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>		11
	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>		11
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i>	*	10
	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>		10
	Talève sultane <i>Porphyrio porphyrio</i>		10
	Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>		10
	Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>		10
	Lusciniole à moustaches <i>Acrocephalus melanopogon</i>		10
1510	Steppes salées méditerranéennes	*	9
3170	Mares temporaires méditerranéennes	*	9
	Flamant rose <i>Phoenicopterus ruber</i>		9
	Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>		9
	Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>		9
	Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>		9
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		8
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		8
	Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>		8
	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>		8
	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>		8
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		7
2190	Dépressions humides intradunales		7
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques		7
	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>		7
2110	Dunes mobiles embryonnaires		6
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		6
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>		6
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (...)		6
	Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>		6
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation (...) des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>		5
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		5
6430	Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		5
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (...)		5
	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		5
	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>		5
	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>		4
	Milan noir <i>Milvus migrans</i>		3

PARTIE III Définition d'un périmètre écologique cohérent

(voir carte N°12 en annexes)

Suite à l'inventaire des habitats naturels et des habitats d'espèces présents sur les étangs palavasiens et l'étang de l'Estagnol, un périmètre écologique cohérent, ajusté à la parcelle, est proposé pour les deux sites Natura 2000.

Ce périmètre écologique cohérent sera confronté aux données socio-économiques et politiques. A l'issue de l'élaboration du DOCOB, ces éléments pourront être utilisés pour ajuster le périmètre des sites au regard de l'ensemble des enjeux.

CONCLUSION

Les inventaires des habitats naturels et faunistiques ont permis de mettre à jour les éléments qui valident l'intérêt de l'intégration des étangs palavasiens et de l'étang de l'Estagnol au réseau Natura 2000, tant au niveau SIC que ZPS.

En ce qui concerne les habitats naturels, la *lagune côtière, habitat prioritaire, constitue le corps du site. Sur les zones humides périphériques lagunaires, les végétations halophiles typiquement méditerranéennes telles que les fourrés halophiles, les prés salés et les végétations pionnières à salicornes annuelles sont bien représentés.

Le Formulaire Standard des Données (FSD) du site Natura 2000 des « étangs palavasiens et de l'étang de l'Estagnol » montre quelques imprécisions qu'il conviendra de modifier :

Au niveau des habitats naturels, plusieurs codes pourront y être ajoutés, comme par exemple les *marais calcaires à *Cladium mariscus*, habitat prioritaire. D'autres habitats mentionnés, tels que les *parcours substeppiques ne sont présents que sur les milieux karstiques à l'extérieur du site et devraient être retirés de la liste du FSD.

En ce qui concerne l'étude ornithologique, 30 espèces d'oiseaux peuvent être retenues pour le FSD. Parmi ces espèces, 11 ont un effectif supérieur à 10 % de l'effectif régional, ce qui est remarquable.

L'hiérarchisation intégrée de tous les enjeux d'intérêt communautaire présents au sein du site, avec prise en compte de leur effectif régional, permettra de définir des mesures de gestion prioritaires. Parmi les enjeux majeurs du site se trouvent aussi bien des éléments des milieux typiquement lagunaires et salés (*lagune, *steppes salées, laro-limicoles, Flamant rose) que des milieux plutôt doux comme les roselières (Butor étoilé, Talève sultane, *marais calcaires à *Cladium*, *mares temporaires méditerranéennes).

ANNEXES

Annexe 1 : Hiérarchisation des enjeux

Hiérarchisation des habitats naturels

Hiérarchisation des espèces « avifaune » sur le site Natura 2000 « étangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

Annexe 2 : Cartographies

CARTE N°1 : Habitats d'internet Communautaire

CARTE N°4 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – exemple de zoom

CARTE N°8 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Oiseaux laro-limicoles nicheurs et état de conservation de leurs habitats

CARTE N°12 : Périmètre écologique cohérent

Les autres cartes citées dans le document de synthèse sont consultables sur le site Internet du Siel : <http://www.siel-lagune.org>

CARTE N° 2 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 1

CARTE N° 3 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 2

CARTE N°5: Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 4

CARTE N°6 : Habitats naturels d'intérêt communautaire – Zoom 5

CARTE N° 7 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Oiseaux paludicoles nicheurs et état de conservation de leurs habitats

CARTE N° 9 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire – Oiseaux des lagunes hivernants et état de conservation de leurs habitats

CARTE N° 10 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire –Passereaux et état de conservation de leurs habitats

CARTE N° 11 : Habitats d'espèces d'intérêt communautaire –Oiseaux des rochers et des ripisylves et état de conservation de leurs habitats

HIERARCHISATION DES HABITATS NATURELS

Code EUR15	Intitulé Natura 2000	priorité	Importance enjeu	Superficie/fréquence Site	Chiffre de référence	Résultat [%]	Note finale
1150	Lagunes côtières	*	7	4062,1	20000	20,3	11
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes des <i>Molinio-Holoschoenion</i>		7	5,57	50	11,1	11
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	*	5	2,37	5	47,4	10
1510	Steppes salées méditerranéennes	*	7	1,79	50	3,6	9
3170	Mares temporaires méditerranéennes	*	7	1,68	50	3,4	9
1410	Prés salés méditerranéens (<i>Juncetalia maritimi</i>)		7	89,1	5000	1,8	8
1310	Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses		4	89,1	500	17,8	8
92A0	Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>		6	5,35	5000	0,1	7
2190	Dépressions humides intradunales		5	0,23	5	4,6	7
1420	Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques		4	473,7	5000	9,5	7
2110	Dunes mobiles embryonnaires		5	5,35	500	1,1	6
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (dunes blanches)		5	6,69	500	1,3	6
2210	Dunes fixées du littoral du <i>Crucianellion maritimae</i>		5	0,4	500	0,1	6
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (...)		5	3,98	5000	0,1	6
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation (...) des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>		4	0,001	500	0,0	5
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.		4	2,6	500	0,5	5
6430	Mégaphorbaies hydrophiles d'ourlets		4	0,018	500	0,0	5
92D0	Galeries et fourrés riverains méridionaux (...)		4	51,52	5000	1,0	5

Document de travail

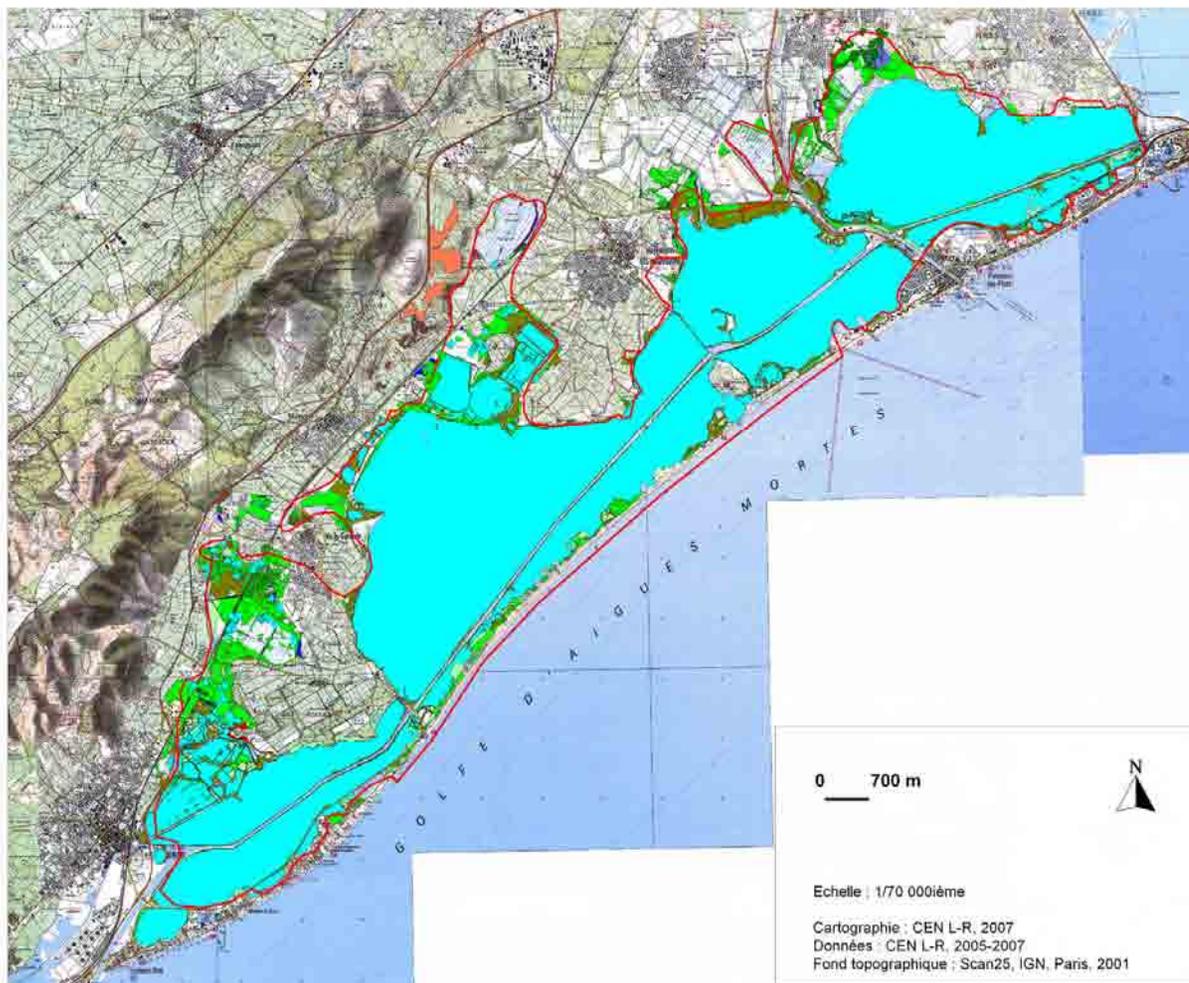
HIERARCHISATION DES ESPECES « AVIFAUNE » SUR LE SITE NATURA 2000 « ETANGS PALAVASIENS ET ETANG DE L'ESTAGNOL »

Formulaire Standard de Données

Espèces	Résidente	Nidification	Migration	Hivernage	Référence Site	Référence Région	% site / Région	Note régionale	Note Site
Sterne naine <i>Sterna albifrons</i>		200-540 p			370	750	49,3	7	12
Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	5-7 p			Oui	6	100	6,0	8	11
Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>		150-250 p		300 – 1000 i	200	750	26,7	6	11
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>		10-20 p	oui		15	50	30,0	5	10
Talève sultane <i>Porphyrio porphyrio</i>		2-3 p			3	25	12,0	6	10
Gravelot à collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>		40-50 p		10-30 i	45	400	11,3	6	10
Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>		150 – 300 p			225	1000	22,5	6	10
Lusciniole à moustaches <i>Acrocephalus melanopogon</i>	40-50 p				45	400	11,3	6	10
Flamant rose <i>Phoenicopterus ruber</i>	2000-3000 i				2500	13300	18,8	5	9
Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>		8 p	500 – 800 i	100-250 i	8	20	40,0	4	9
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>		50-150 p			100	800	12,5	5	9
Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>		0-25 p		50-200 i	25	200	12,5	5	9
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>		10-50 p	Oui		30	1200	2,5	6	8
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	8-13 p				10	140	7,1	5	8
Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>		10-22 p		100-500 i	22	2500	0,9	7	8
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	15-25 p				20	5000	0,4	6	7
Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>		0-5 p			2	450	0,4	5	6
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>		2-5 p			5	5 000	0,1	4	5
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	15-20 p				17	10 000	0,2	4	5
Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	1-5 p			Oui	5	1 000	0,5	3	4
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	10-15 p				12	600	2,0	2	3
Crabier chevelu <i>Ardeola ralloides</i>			50 – 100 i						

Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	100-500 i								
Grande Aigrette <i>Egretta alba</i>				10-20 i					
Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>			10-20 i						
Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>			1000-2000 i						
Goéland railleur <i>Larus genei</i>			100-500 i						
Sterne caspienne <i>Sterna caspia</i>			200 – 500 i						
Sterne hansel <i>Gelochelidon nilotica</i>		5-10 i	10-50 i						
Guifette moustac <i>Chlidonias hybridus</i>			100-500 i	10-20 i					
Guifette noire <i>Chlidonias niger</i>			100-250 i						

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
Document d'objectifs du site FR 910 1410 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol"



CARTE N°1

Légende

Contour du site Natura 2000 FR 910 1410

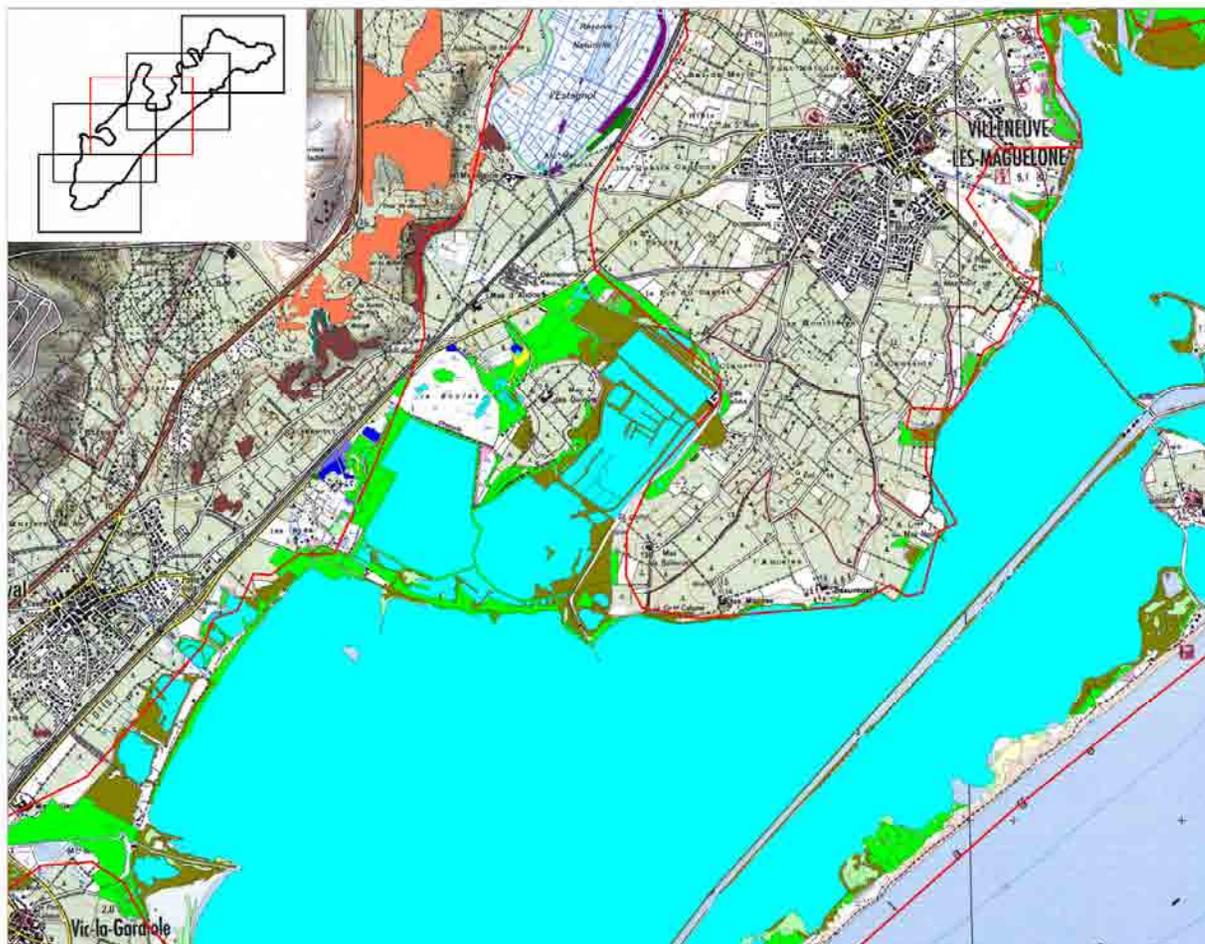
Habitats naturels d'intérêt communautaire

- 1150 : "Lagunes côtières
- 1510 : "Steppes salées méditerranéennes
- 3170 : "Mares temporaires méditerranéennes
- 6220 : "Parcours substeppeiques
- 7210 : "Marais calcaires à Cladium mariscus
- 1310 : "Végétations pionnières à Salicornia annuelles
- 1410 : "Prés salés méditerranéens
- 1420 : "Fourrés halophiles méditerranéens
- 2110 : "Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 : "Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches)
- 2150 : "Dépressions humides intradunales
- 2210 : "Dunes fixes du littoral (dunes grasses)
- 3130 : "Eaux stagnantes oligo- à mésotrophes
- 5420 : "Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6510 : "Prairies maigres de fauche
- 8210 : "Pentes rocheuses calcaires
- 92A0 : "Forêts-galeries riveraines
- 92D0 : "Galeries et fourrés riverains méridionaux
- 9340 : "Forêts de Chênes-verts

Habitats ponctuels

- 3130 : "Eaux oligo- à mésotrophes stagnantes
- 3140 : "Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation à Chara sp.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
Document d'objectifs du site FR 910 1410 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol" -
ZOOM 3 : Vic-la-Gardirole, Lido de Pierreblanche



CARTE N°4

0 250 m



Echelle : 1/25 000ième

Cartographie : CEN L-R, 2007

Données : CEN L-R, 2005-2007

Fond topographique : Scan25, IGN, Paris, 2001

Légende

Contour du site Natura 2000 FR 910 1410

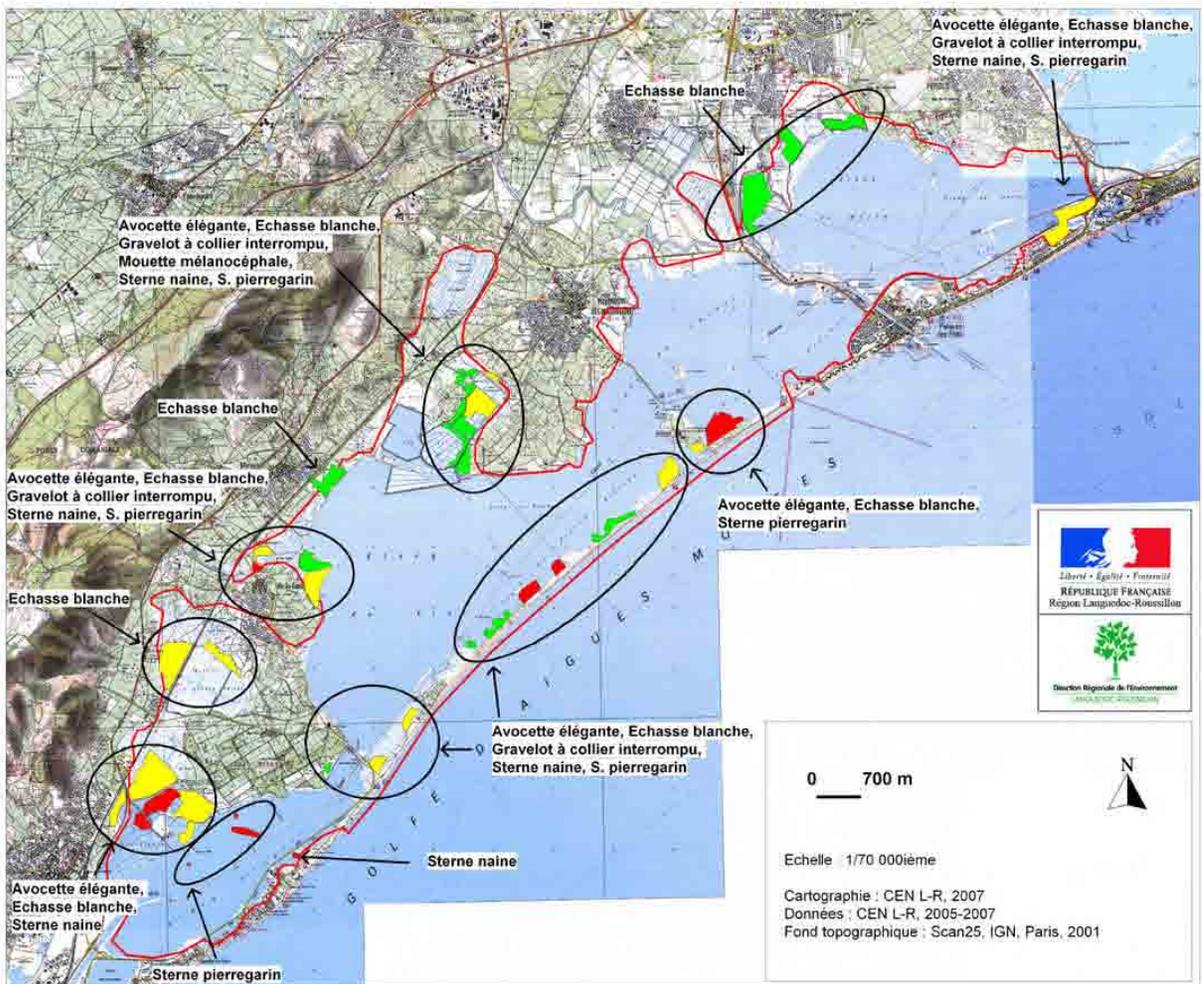
Habitats naturels d'intérêt communautaire

- *1150 : Lagunes côtières
- *1510 : Steppes salées méditerranéennes
- *3170 : Mares temporaires méditerranéennes
- *6220 : Parcours substeppiques
- *7210 : Marais calcaires à Cladium mariscus
- 1310 : Végétations pionnières à Salicornia annuelles
- 1410 : Prés salés méditerranéens
- 1420 : Fourrés halophiles méditerranéens
- 2110 : Dunes mobiles embryonnaires
- 2120 : Dunes mobiles du cordon littoral (dunes blanches)
- 2190 : Dépressions humides intradunales
- 2210 : Dunes fixées du littoral (dunes grises)
- 3130 : Eaux stagnantes oligo- à mésotrophes
- 8420 : Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6510 : Prairies maigres de fauche
- 8210 : Pentcs rocheuses calcaires
- 92A0 : Forêts-galeries riveraines
- 92D0 : Galeries et fourrés riverains méridionaux
- 9340 : Forêts de Chênes verts

Habitats ponctuels

- 3130 : Eaux stagnantes oligo- à mésotrophes
- 3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation à Chara sp.

HABITATS D'ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
Document d'objectifs du site FR 911 0042 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol" -
Oiseaux laro-limicoles nicheurs et état de conservation de leurs habitats



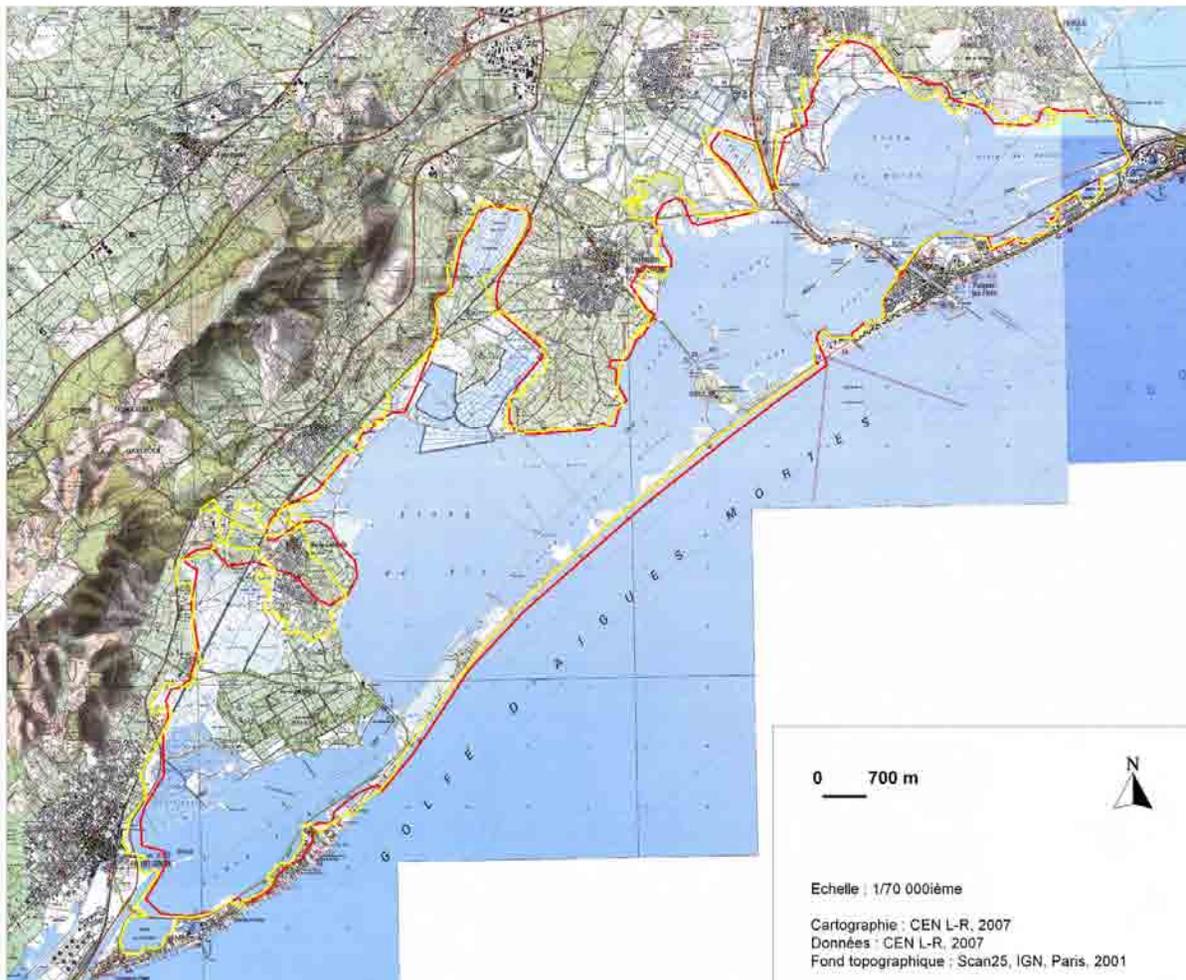
CARTE N°8



Légende

- Contour du site Natura 2000 FR 911 0042
- Etat de conservation des habitats d'espèces
 - bon
 - mauvais
 - moyen

Document d'objectifs du site FR 910 1410 "Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol"
Périmètre actuel et "périmètre écologique idéal"



CARTE N°12

